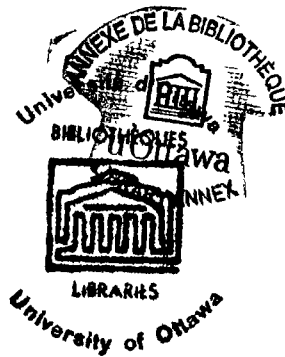


MAITRISE ES ARTS (HISTOIRE)

Herman Witsius Ryland
et les intérêts britanniques
dans le Bas-Canada

par

Jean-Claude Nadon, o.m.i.
L.Ph. et L.Th. de l'Angelicum (Rome)



*19
Grade conféré
mai 1967
M. Jean-Claude Nadon
Secrétaire*

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

Faculté des Arts

Université d'Ottawa

1967

UMI Number: EC55487

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI[®]

UMI Microform EC55487
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

RECONNAISSANCE

Cette thèse a été préparée sous la direction de M. Lionel Guimond, M.A., professeur d'Histoire à la Faculté des Arts de l'Université d'Ottawa.

Une bourse du Ministère de l'Éducation de la Province de Québec a grandement facilité la poursuite de ces recherches.

CURRICULUM STUDIORUM

Jean-Claude Nadon, o.m.i., naquit à Saint-Jérôme, Province de Québec, le 23 septembre 1934. Il obtint son L.Ph. au Pontificium Athenaeum Angelicum de Rome en 1958 et son L.Th. au même endroit en 1962.

TABLE DES MATIERES

Chapitres	pages
INTRODUCTION	vi
I.- L'HOMME ET LE FONCTIONNAIRE	1
II.- PREMIERES PRISES DE POSITION	19
III.- EMISSAIRE DE CRAIG A LONDRES	40
IV.- VERS L'UNION	64
CONCLUSION	92
BIBLIOGRAPHIE	97

ABREVIATIONS

ADAQ	Archives du diocèse anglican de Québec.
APC	Archives publiques du Canada
APEAQ	Archives privées de l'Evêque anglican de Québec.
MG	Manuscript Group.
RG	Record Group.

INTRODUCTION

Parmi les figures principales de l'histoire du Bas-Canada, celle d'Herman Witsius Ryland reste l'une des plus caractéristiques. Non seulement fut-il l'un des plus énergiques défenseurs des intérêts de la minorité anglaise et des droits de la Couronne britannique pendant plus de trente ans, mais aussi l'adversaire le plus irrécyclable des Canadiens français et de l'Eglise catholique.

Cette étude voudrait mieux faire connaître cet important personnage de notre histoire, sa pensée et son activité politiques dans le conflit nationaliste et religieux qui agita cette époque.

Après avoir déterminé les motifs qui l'amènèrent à s'établir au Canada et avoir donné un aperçu de sa situation financière, nous étudierons le caractère de l'homme politique, ses principales difficultés comme fonctionnaire et ses relations sociales. Nous considérerons ensuite ses prises de position sur les principaux problèmes qu'il rencontra au début du 19^e siècle dans le Bas-Canada, en particulier la gérance des terres de la Couronne et de l'Eglise anglicane, la mise sur pied d'un système d'instruction publique, l'établissement de l'Eglise d'Angleterre, le patronage de l'Eglise

INTRODUCTION

vii

catholique et le gouvernement du pays. Nous serons alors en mesure de comprendre jusqu'à quel point les projets que Sir James Craig élaborera en 1810 correspondaient aux idées de Ryland et pourquoi le gouverneur confia à ce dernier le soin d'aller les défendre à Londres. Puis, après avoir montré avec quel zèle il s'acquitta de sa tâche, nous le suivrons dans les principales étapes de sa carrière de conseiller législatif. Nous le verrons d'abord aux prises avec les gouverneurs Prevost et Sherbrooke qu'il accusa d'avoir compromis les intérêts britanniques dans le Bas-Canada. Le point de vue de Ryland sur le projet de loi scolaire de 1819 ainsi que sur la question des biens du Séminaire de Montréal retiendra ensuite notre attention. Nous terminerons cette étude par un exposé sur le rôle joué par le conseiller législatif dans la querelle des subsides et la préparation de l'union des deux provinces du Canada.

CHAPITRE PREMIER

L'HOMME ET LE FONCTIONNAIRE

Herman Witsius Ryland arriva au Canada au cours de l'été de 1793¹, en compagnie de Lord Dorchester qui l'avait choisi comme secrétaire privé et principal secrétaire civil. Ce n'était pas son premier voyage en Amérique. Il était déjà venu à New York en 1781 en qualité d'assistant commissaire des forces armées britanniques. On l'avait peu de temps après envoyé à Lancaster, en Pennsylvanie, s'occuper des troupes britanniques prisonnières des Américains². Il était demeuré à ce poste jusqu'à la fin de la guerre et était retourné en Angleterre en 1784 avec Carleton qui avait négocié la paix.

En venant au Canada avec Dorchester, Ryland n'avait sans doute pas l'intention de s'y établir, mais d'y trouver un emploi pour améliorer sa fortune. Le poste de secrétaire civil du gouverneur du Canada n'était pour lui qu'une étape dans sa carrière administrative. Ryland pensait retourner par la suite en Angleterre avec Dorchester et y obtenir un poste supérieur dans les

¹ Ryland était alors âgé de 33 ans. Il était né à Northampton en 1760.

² APC, Ryland Papers, v. 3, p. 484: Ryland à Amyot, 18 août 1812.

nombreux services du gouvernement britannique³. Mais au moment de partir pour Londres en 1796, Dorchester le nomma greffier du Conseil Exécutif pour que cette nouvelle charge l'incitât à demeurer secrétaire civil de son successeur, Sir Robert Prescott, peu au courant des affaires du Bas-Canada⁴.

Un an plus tard, Ryland se brouillait avec Prescott. Accusé par ce dernier d'avoir pris part à une faction pour déloger son aide-de-camp, le capitaine Baldwin⁵, Ryland résigna ses fonctions de secrétaire civil et demanda un congé de six mois comme greffier du Conseil Exécutif⁶. Il désirait se rendre en Angleterre afin d'améliorer sa situation. Prescott lui accorda ce congé et Ryland s'embarqua au mois de juin 1798. Dès son arrivée en Angleterre, il adressa au duc de Portland, secrétaire d'Etat au Colonial Office, un long plaidoyer en vue d'obtenir une augmentation de salaire comme greffier du

3 APC, State Papers, Q 81-2, p. 596: Ryland à Prescott, 19 mai 1798; Ryland Papers, v. 3, p. 38: Ryland à Portland, 15 août 1798.

4 Ibid.

5 APC, State Papers, Q 81-2, p. 594: Prescott à Dalton, 10 juillet 1797.

6 Ibid., p. 596-602: Ryland à Prescott, 19 mai 1798.

Conseil Exécutif⁷. Portland accéda à sa demande et lui accorda une augmentation de près de cent livres sterling par année⁸. Quelque temps après, Ryland rencontra Lord Spencer⁹ qui lui offrit le poste de Marshal of the Admiralty en Jamaïque. Ryland déclina l'offre, préférant revenir au Canada comme secrétaire du nouveau lieutenant-gouverneur et greffier du Conseil Exécutif¹⁰. C'était là une indication évidente que Ryland avait trouvé au Canada une situation avantageuse.

Dès son retour au Canada en juillet 1799, Ryland déploya toute son habileté pour mériter d'autres postes et augmenter ainsi ses revenus. Ses efforts furent couronnés de succès: il fut nommé en 1802 greffier de la Couronne à la Chancellerie; en 1804, il obtint, grâce aux

7 APC, Ryland Papers, v. 3, p. 38-42: Ryland à Portland, 15 août 1798.

8 Le salaire du greffier du Conseil Exécutif était de 100 livres sterling par année. Portland le porta à 400 livres par année. Le greffier devait cependant payer ses copistes, la papeterie nécessaire, le chauffage de son bureau, etc.: ce qui s'élevait à environ 200 livres. Il restait donc un gain d'environ 100 livres. Voir APC, State Papers, Q 81-2, p. 3: Portland à Prescott, 6 novembre 1798.

9 Lord Spencer était un Whig. Son influence était assez grande au Colonial Office. C'est lui qui avait obtenu à Ryland son premier emploi au service du gouvernement britannique.

10 APC, Ryland Papers, v. 5, p. 293: Memorandum of H. W. Ryland, 1822.

démarches de Milnes et de Spencer, une rente substantielle de 300 livres sterling par année pour ses mérites passés¹¹. En 1806, il devint membre de la commission chargée de l'administration des biens des Jésuites. En 1811, Craig le nomma trésorier de cette même commission. Ryland perdra ce poste en 1825, non sans manifester un extrême mécontentement¹², quand le gouverneur Dalhousie aura décrété la dissolution de la commission et aura préféré faire administrer les biens des Jésuites par un fonctionnaire unique, plus efficace selon lui que l'organisme existant jusque là¹³.

Ryland désirait aussi obtenir un siège au Conseil Législatif, faveur qu'il avait sollicitée dès 1806 auprès

11 APC, State Papers, Q 96, p. 83-86: The Memorial of H. W. Ryland, 5 janvier 1803; *ibid.*, p. 87: Milnes à Portland, 5 janvier 1803; *ibid.*, p. 80-82: Ryland à Spencer, 28 décembre 1803; *ibid.*, p. 79: Spencer à Camden, 24 juin 1804; *ibid.*, Q 94, p. 106: Camden à Milnes, 2 août 1804.

12 APC, Ryland Papers, v. 4, p. 547-549: Ryland à Burton, 1^{er} novembre 1825; *ibid.*, p. 569-574: Ryland à Dalhousie, 12 mai 1826.

13 *Ibid.*, v. 5, p. 309: Memorandum de Dalhousie, 21 octobre 1825; *ibid.*, p. 310: Outline of the system proposed for the future management of the Jesuits Estates, 21 octobre 1825; Dalhousie fit d'ailleurs nettement savoir à Ryland qu'il avait pleins pouvoirs pour agir ainsi et que sa décision était irrévocable: *ibid.*, v. 4, p. 577-580: Dalhousie à Ryland, 28 mai 1826; State Papers, Q 176, p. 601-602: Dalhousie à Bathurst, 19 juin 1826.

de Milnes¹⁴. Il n'avait alors rien obtenu. Craig exauça son vœu: peu de temps avant la nomination de Sir George Prevost comme gouverneur du Canada, Craig manifesta à Ryland son intention de le proposer au Conseil Législatif. Il en fit la demande en décembre 1811¹⁵. Après avoir reçu l'assurance de Craig que le fait d'être greffier du Conseil Exécutif ne pouvait pas faire difficulté à la nomination de Ryland au Conseil Législatif, Lord Liverpool accéda à la demande et Ryland obtint enfin son siège au Conseil Législatif¹⁶.

Cette dernière nomination rendait des plus enviables la situation de Ryland au Canada. Il cumulait six postes importants dans l'administration du Bas-Canada. Son revenu s'élevait alors à tout près de 1400 livres sterling par année, car en plus des salaires annexés à quatre de ses charges, il recevait une rente de 300 livres sterling et des honoraires qui pouvaient s'élever entre 200 et 300 livres sterling par année. Ryland devait sans doute couvrir lui-même certaines dépenses liées à

14 ADAQ, Mountain Papers, v. 5, p. 10: Ryland à Milnes, 24 mai 1806.

15 APC, Ryland Papers, v. 1, p. 163-164: Craig à Liverpool, 10 décembre 1811.

16 Ibid., p. 265: Craig à Peel, 16 décembre 1811; ibid., p. 266: Peel à Craig, 17 décembre 1811.

l'une ou l'autre de ses charges. Il n'en reste pas moins que son revenu était considérable et de peu inférieur à celui du gouverneur qui recevait, lui, 2000 livres sterling par année. Ryland pouvait donc affirmer en 1811 qu'il préférerait avantageusement sa situation au Canada à tout ce qu'on pouvait lui offrir ailleurs:

[...] several persons who profess a friendship for me have expressed a very strong opinion that I should not return again to Quebec; that is to say, that a change would take place in this country, and that the nobleman who has so long protected me would, on coming into power, be desirous of employing me immediately under himself, or willingly exerts his influence to establish me advantageously at home. I do assure you, however, that I have not entertained the slightest expectation of the kind myself; and although [...] I shall regard Canada as the most gloomy and unenviable part of His Majesty's Dominions, still thither I must return, as my appointments there, in a pecuniary point of view (especially with the addition of what your Excellency had in contemplation for me) must, at my time of life, and with the family I have, preclude all idea of exchanging to advantage¹⁷.

La nomination de Ryland au Conseil Législatif marquait son entrée officielle dans l'arène politique. Mais chez lui, l'homme politique s'était révélé bien avant cette nomination. Les postes confidentiels qu'il avait occupés lui avaient fourni de très nombreuses possibilités de se familiariser avec les affaires publiques

¹⁷ Ibid., p. 69-70: Ryland à Craig, 13 janvier 1811.

du Bas-Canada et d'entrer en contact avec les principaux personnages de la scène politique et religieuse, puisque toute la correspondance officielle, confidentielle ou secrète, des gouverneurs du Canada passait entre les mains du secrétaire civil. De plus, comme greffier du Conseil Exécutif, Ryland assistait aux réunions du Conseil Exécutif, dressait les procès-verbaux et préparait les rapports qu'on expédiait à Londres. Il put ainsi acquérir une connaissance rare sur les divers problèmes canadiens. Son influence se fit surtout sentir à partir de l'administration de Milnes, où il devint en quelque sorte the power behind the throne. Sous Craig, il connut quelques années de gloire. Une amitié profonde, secondée par une admiration mutuelle, liait ces deux hommes. Ils s'étaient rencontrés pour la première fois à bord du bateau qui amenait Craig à Québec. Retenu au lit par la maladie, Craig avait cependant accepté de recevoir Ryland et l'avait confirmé dans ses fonctions de secrétaire civil¹⁸. Par la suite, Craig discuta plus d'une fois des problèmes canadiens avec Ryland et lorsqu'il décida en 1810 que le moment était venu d'apporter des réformes dans l'administration du Bas-Canada, le secrétaire lui apparut

18 ADAQ, Mountain Papers, v. 5, p. 87: Ryland à Mountain, 17 octobre 1807.

l'émissaire tout désigné pour aller défendre son point de vue à Londres.

This Gentleman, écrivit-il à Lord Liverpool dans sa dépêche du 1^{er} mai 1810, has been in office here seventeen years, during the greater part of which he has been in the Station he now holds under my administration. He possesses my entire confidence, and I am persuaded is most perfectly qualified to give every information that your Lordship may desire [...]¹⁹.

Dès les débuts de l'administration de Craig et plus encore par la suite, Ryland manifesta une propension sans cesse croissante vers les choses politiques. Elles accaparèrent sa pensée, son action, à tel point qu'il en devint l'esclave. Il lui arriva en effet, plus d'une fois, de chercher à se libérer des tracas que lui causait le système politique du Bas-Canada²⁰, mais sans jamais y parvenir. Il lui était impossible de ne pas se préoccuper des affaires publiques du pays, comme il l'avouait lui-même à un ami de qui il avait reçu le conseil de ne plus se soucier de ces affaires²¹. Aussi résista-t-il à tous les découragements, les déceptions et les succès pour mener la lutte jusqu'à la fin.

19 Arthur G. Doughty and Duncan A. McArthur, Documents Relating to the Constitutional History of Canada, 1791-1818, Ottawa, C. H. Parmelee, 1914, p. 400: Craig à Liverpool, 1^{er} mai 1810.

20 APC, Ryland Papers, v. 4, p. 301: Ryland à Loring, 6 mai 1816.

21 Ibid., p. 402: Ryland à Kempt, 26 octobre 1817.

Comme officier civil du gouvernement du Bas-Canada, Ryland connut plus d'un ennui. Sous l'administration de Prescott, on l'accusa d'avoir révélé le contenu de la correspondance secrète du gouverneur avec le secrétaire d'Etat du Colonial Office²². Ryland, se trouvant alors en Angleterre, porta lui-même à la connaissance du Colonial Office les accusations portées contre sa personne et ne crut pas nécessaire de les réfuter²³. L'affaire n'eut pas de répercussions et les accusations ne semblent pas avoir été fondées, puisque le secrétaire civil du gouverneur put réintégrer son poste. En général, Ryland semble avoir toujours été dans la fonction publique un homme honnête, discret et intègre. Si Ryland ne connut aucune difficulté sous l'administration de Milnes ou celle de Craig, il n'en fut pas de même après son retour d'Angleterre en 1812. Les conditions avaient changé. La principale source d'ennuis qu'on fit au secrétaire civil du gouverneur fut le cumul chez lui de plusieurs charges administratives et d'un siège au Conseil Législatif. Brenton, qui l'avait remplacé pendant son absence,

22 APC, State Papers, Q 81-2, p. 583: Young à Ryland, 14 août 1798; ibid., p. 585: F. de Chambault à Ryland, 15 août 1798.

23 Ibid., p. 575: Ryland à King, 28 septembre 1798.

continua à occuper les bureaux alloués normalement au secrétaire civil et à recevoir le même salaire que lui. Ryland ne se vit plus confier la correspondance ministérielle du gouverneur. Il dut en quelque sorte jouer le rôle d'un subalterne tout en demeurant officiellement principal secrétaire civil²⁴. Il s'en plaignit. Mais il comprit bientôt que le gouverneur ne désirait plus ses services. Il proposa alors à Prevost de résigner son poste de secrétaire civil, s'il obtenait quelques compensations pécuniaires. Prevost agréa sa proposition et Ryland se retira honorablement du secrétariat qu'il avait dirigé pendant près de vingt ans²⁵.

Cet incident ne signifiait pas seulement un changement d'attitude de la part du gouverneur vis-à-vis de ceux qui s'étaient si ouvertement compromis avec Craig, mais aussi son intention d'éviter des conflits de juridiction. Comme Ryland siégeait désormais au Conseil Législatif, Prevost ne désirait nullement voir cet homme mis au courant de sa correspondance avec les ministres de Londres. Il le lui laissa d'ailleurs entendre dans la

24 APC, Ryland Papers, v. 2, p. 115: Ryland à Spencer, 14 août 1812.

25 Ibid., v. 1, p. 158-160: Ryland à Liverpool, 10 mai 1813.

conversation qu'il eut avec lui à l'occasion de sa résignation²⁶.

Prévoyant d'autre part les difficultés qui pourraient surgir à la Chambre d'Assemblée, si Ryland demeurerait greffier de la Couronne à la Chancellerie, Prevost lui demanda également de démissionner de ce poste. Ryland s'y refusa, alléguant que ce poste avait déjà été occupé par un conseiller législatif²⁷. De fait, les difficultés prévues par Prevost commencèrent à surgir en février 1815, à propos d'une légère irrégularité dans une élection du comté de Gaspé. Ryland fut sommé, en tant que greffier de la Couronne à la Chancellerie, de se présenter à la Chambre d'Assemblée avec tous les papiers relatifs à cette élection. Il fut alors dans l'embarras: ou bien il refusait de se soumettre à l'ordre de la Chambre et il risquait de voir sa conduite censurée par elle, ou bien il y acquiesçait et il risquait le même sort avec le Conseil Législatif pour n'avoir pas obtenu son congé d'absence, le Conseil étant ajourné. Il crut pouvoir sortir de cet embarras en obtenant du gouverneur une

²⁶ Ibid., v. 2, p. 123-124: Ryland à Spencer, 10 mai 1813.

²⁷ Ibid., p. 118-119: Ryland à Spencer, 14 août 1812. Spencer reconnut comme valable le motif invoqué par Ryland de conserver les deux postes: ibid., v. 3, p. 524-525: Ryland à Amyot, 10 février 1813.

nouvelle commission qui nommait conjointement avec lui Thomas Douglas greffier de la Couronne à la Chancellerie. Il délégua alors ce dernier à la Chambre d'Assemblée. Celle-ci n'accepta pas un tel compromis et émit un mandat d'arrestation contre Ryland pour insubordination. Le Conseil appuya d'abord la Chambre. Puis, constatant que la Chambre violait un de ses droits, le Conseil se ravisa et protesta auprès d'elle contre l'arrestation de Ryland. La Chambre retira son mandat et soumit l'affaire à un comité d'étude²⁸.

Pendant que le comité menait son enquête, Prevost demanda de nouveau à Ryland de démissionner, mais sans plus de succès. Ryland répliqua que sa démission ne réglerait rien, mais qu'au contraire elle encouragerait fortement la Chambre dans ses tentatives d'assumer un pouvoir inconstitutionnel et toujours plus grand²⁹. Le comité chargé de l'affaire présenta son rapport en mars, mais aucune mesure ne fut prise contre Ryland. D'ailleurs, les chefs d'accusation portés contre Ryland ne pouvaient pas à eux seuls justifier les proportions

28 Sur toute cette affaire, voir Journals of the Legislative Council of the Province of Lower Canada, 1815, p. 25-39.

29 APC, Ryland Papers, v. 4, p. 186: Ryland à Prevost, 15 février 1815.

données à l'affaire, puisqu'il ne s'agissait que d'oublis mineurs dans la préparation du mandat d'élection pour le comté de Gaspé. Mais pour sa part la Chambre d'Assemblée avait trouvé là une occasion d'exprimer ouvertement son opposition à ce qu'un membre du Conseil Législatif, particulièrement de la trempe de Ryland, fût lié à l'élection de ses propres membres. On le vit clairement en 1821 quand la Chambre d'Assemblée exprima ses griefs dans une série de résolutions présentées au gouverneur Dalhousie concernant plusieurs des postes de l'administration civile du Bas-Canada. La huitième se lisait comme suit:

That serious inconveniences have resulted from the occupation of the office of the Clerk of the Crown in Chancery by a Member of the Legislative Council, owing to the immediate connexion between that office and the House of Assembly, and that a single person is in the opinion of this House adequate to all the duties of the office of Clerk of the Crown in Chancery and that His Excellency be accordingly requested to take the same into his consideration³⁰.

Dalhousie transmit à Londres ces résolutions de la Chambre. Dans la lettre qui les accompagna, le gouverneur signifia son accord entier avec les griefs formulés à l'endroit de Ryland: ce dernier, ajoutait-il, recevait en

30 APC, State Papers, Q 157, p. 221-222: adresse et résolutions de la Chambre d'Assemblée, 12 mars 1821.

outre un salaire important, des honoraires considérables et une pension³¹.

Ryland conserva néanmoins son poste de greffier de la Couronne à la Chancellerie jusqu'en novembre 1834, date à laquelle il le perdit au profit de son ami Thomas Amyot.

Dans sa vie privée comme dans sa vie publique, Ryland fut un homme sociable, bien qu'il comptât peu d'amis intimes. Sa vie privée nous est trop peu connue pour que nous puissions apprécier l'homme à sa juste valeur sur cet aspect. Robert Christie, qui le connut personnellement et qui nous a laissé sur lui ce que nous possédons de plus valable, nous donne le témoignage suivant:

Though a strong party man, Mr Ryland was a benevolent and kind neighbour, even to those of opposite and hostile politics, and accordingly he was much esteemed in the parish where he resided, by the French Canadian inhabitants, with whom he lived on term of intimacy and friendship³².

Si Ryland dans sa vie privée, put momentanément oublier ses options politiques et vivre amicalement avec ceux de son entourage, il n'en fut pas ainsi dans sa vie publique.

31 Ibid., p. 215: Dalhousie à Bathurst, 10 juin 1821.

32 Robert Christie, A History of the Late Province of Lower Canada, Montréal, Worthington, 1866, v. 6, p. iv.

Ses options politiques furent déterminantes en ce domaine. Ryland ne connut pas d'estime de la part des Canadiens, si ce n'est au début de sa carrière. Du côté anglais, il reçut plus de sympathie que lui-même ne sut en accorder. Au Canada, une seule personne, à l'exception de Craig et peut-être de Milnes, semble avoir mérité entièrement sa confiance. Ce fut Jacob Mountain, l'esprit le plus libéral et le plus aimable qu'on put, selon lui, nommer au siège anglican de Québec³³. Les relations amicales de Ryland avec l'évêque anglican Mountain durèrent jusqu'à la mort de ce dernier³⁴. Il s'entretint régulièrement avec lui sur les grands problèmes qui agitaient le Bas-Canada. A maintes reprises, il soumit à son approbation ses projets les plus chers. En Angleterre, toutefois, Ryland eut un certain nombre de confidents. Parmi eux, on trouvait Sir James Kempt, le futur gouverneur du Canada, Lord Spencer, son protecteur et ami de toujours, et Thomas Amyot, un ami d'enfance qui fut secrétaire provincial du Bas-Canada jusqu'en 1828 sans toutefois jamais venir au pays. Avec eux il échangea une correspondance

33 ADAQ, Mountain Papers, v. 5, p. 17: Ryland à Spencer, 16 août 1806.

34 Sur les relations de Ryland avec Mountain, voir Thomas R. Millman, Jacob Mountain, First Lord Bishop of Quebec, Toronto, The University of Toronto Press, 1947, passim.

des plus intimes dans laquelle il leur racontait ce qui se passait sur la scène canadienne, leur faisait connaître sa pensée et sollicitait au besoin leur conseil et leur appui.

On peut s'étonner de ne pas compter Jonathan Sewell dans le cercle des amis intimes de Ryland. De fait, si Ryland eut de nombreuses relations avec Sewell, son commerce avec lui fut la plupart du temps teinté d'opportunisme. Il accepta plus d'une fois de collaborer avec lui, spécialement sous l'administration de Craig, pour défendre les droits britanniques dans le Bas-Canada, mais il ne manifesta que très peu d'estime à son égard, car Sewell lui apparaissait comme un esprit trop conciliateur. Il le décrit comme suit dans sa correspondance à Mountain en 1807:

I flatter myself the Secretary of State will have received a series of Dispatches which, if read with attention will [...] give him [...] a particular insight of certain leading characters whose utmost endeavours have been exerted to defame and injure the President with a view to their own private interests. I particularly allude to that contemptible animal Chief Justice, to his worthy friend Jonathan of whose treacherous, plausible and selfish character I have never had but one opinion, [...]³⁵.

De même en 1817:

35 ADAQ, Mountain Papers, v. 5, p. 85: Ryland à Mountain, 17 octobre 1807. C'est nous qui soulignons.

[...] your Lordship's pretended friend the Chief Justice who in my estimation is the most selfish, the most subtle and the most contemptible Politician in this part of His Majesty's Dominions³⁶.

En général, Ryland s'est montré plutôt réservé dans ses relations avec les hommes publics de langue anglaise. Au fond de cette attitude, on peut retrouver chez lui les mêmes préjugés qui lui faisaient détester les Canadiens français. Ryland était un Britisher to the core, imbu de l'idée non seulement de la supériorité des Anglais sur les autres peuples, mais aussi de la supériorité des Anglais nés en Grande-Bretagne sur les autres. C'est ce qui explique d'une part sa haine pour un peuple si différent du sien par sa langue, sa religion et ses lois, d'autre part sa méfiance pour les Anglais nés en Amérique. Avec ces derniers il entretint cependant des rapports amicaux plutôt que des relations confidentielles. Ryland savait qu'il avait besoin de l'appui de tous les Anglais pour défendre les intérêts britanniques dans le Bas-Canada.

Nous possédons peu de détails sur la vie familiale de Ryland. Il avait épousé à Québec, le 26 décembre 1794, une jeune Anglaise, qu'il avait courtisée

³⁶ APEAQ, Bishopthorpe Papers, Bundle 9: Ryland à Mountain, 26 octobre 1817. C'est nous qui soulignons.

pendant dix ans. Ensuite il s'était établi à Beauport près de Québec "in a most charming retreat³⁷". Il y mourut le 20 juillet 1838, laissant derrière lui quatre des neuf enfants à qui il avait donné le jour.

³⁷ APC, Ryland Papers, v. 3, p. 484: Ryland à Amyot, 18 août 1812.

CHAPITRE II

PREMIERES PRISES DE POSITION

Les années qui suivirent le départ de Lord Dorchester en 1796 furent sans doute les plus importantes de la vie de Ryland. C'est au cours de ces années qu'il mit en application ce que lui-même appela son système politico-religieux¹, système qui orienta sa pensée et son action jusqu'à sa mort. La situation de Ryland comme secrétaire civil du gouverneur et greffier du Conseil Exécutif lui avait permis de connaître l'état du Bas-Canada et les principaux problèmes qui s'y posaient. Il put ensuite réfléchir sur ces problèmes, tracer des plans d'action et s'engager lui-même dans l'action.

Sous Prescott, Ryland fut appelé d'une certaine manière à prendre part à la querelle qui opposait le Conseil Exécutif au gouverneur au sujet de la distribution des terres de la Couronne. Retourné en Angleterre en 1798, comme nous l'avons dit plus haut, Ryland avait reçu peu de temps après son arrivée une lettre de John Young, membre du Conseil Exécutif. Young lui expliquait comment la situation s'était envenimée depuis son départ et lui

¹ Robert Christie, A History of the Late Province of Lower Canada, Montréal, Worthington, 1866, v. 6, p. 73: Ryland à un inconnu, 23 décembre 1804.

laissait entendre qu'il comptait sur sa collaboration pour obtenir le rappel du gouverneur². Déjà aigri contre Prescott qui l'avait accusé dans l'affaire du capitaine Baldwin, Ryland profita de la chance offerte pour discréditer le gouverneur auprès des autorités de Londres³. De cette façon, on peut affirmer qu'il participa au rappel de Prescott.

Le départ de Prescott n'avait pas réglé pour autant le problème des terres de la Couronne. Mais il semble bien que Ryland n'entreprit pas de démarches particulières pour trouver une solution. Le mémoire qu'il présenta à Portland le 25 janvier 1799⁴ ne contenait rien sur la question, mais suggérait la façon de résoudre un autre problème connexe au précédent, à savoir celui de la gérance des réserves de la Couronne et de l'Eglise établie. Ces réserves, disait-il, dont l'étendue était déjà considérable, étaient appelées à prendre plus d'importance et de valeur avec la vague d'émigration qui allait déferler sur le Canada; plusieurs milliers de personnes

2 APC, State Papers, Q 81-2, p. 577-584: Young à Ryland, 14 août 1798.

3 APC, Ryland Papers, v. 3, p. 44-45: Ryland à Young, 10 novembre 1798.

4 APC, State Papers, Q 83, p. 300-305: Ryland à Portland, 25 janvier 1799.

s'apprêtaient à quitter les Etats-Unis pour venir s'établir au Canada; leur venue devait doubler la population du pays, accélérer le défrichement des terres incultes et accroître en conséquence l'étendue des réserves de la Couronne et de l'Eglise établie; l'administration de ces réserves deviendrait une affaire de la plus haute importance, d'autant plus qu'on aurait soin de les mettre en état de culture au fur et à mesure que l'on étendrait le défrichement des terres avoisinantes. Aussi suggérait-il la création d'un office de surintendance pour assurer aux réserves de la Couronne et de l'Eglise établie une bonne administration. Il offrait lui-même ses services au poste de surintendant. Tel était l'objet premier de son mémoire. Mais une étude attentive laisse percevoir une préoccupation beaucoup plus profonde: l'assimilation des Canadiens et la transformation du Bas-Canada en une province britannique. Les propos suivants en font foi:

The subjects thus obtained [by emigration] would be of the most valuable class, the prejudices of the Canadians in favor of France would soon die away, and a New Race of people would be formed whose interests, principles and Religion would attach them in the most forcible manner to the Crown of Great Britain⁵.

"Politiques et hommes d'Eglise [... collaboraient] volontiers, à cette époque, à l'anglicisation du

5 Ibid., p. 301-302.

Canada français⁶." Plusieurs dirigeants anglais, sous l'inspiration de l'évêque anglican Jacob Mountain, avaient fait des tentatives à la fin du 18^e siècle pour mettre sur pied un système d'instruction publique dans le Bas-Canada. Leurs efforts aboutirent à une loi que le parlement bas-canadien vota en 1801 et que le Roi sanctionna en 1802⁷. Cette loi prévoyait entre autres choses la constitution d'un corps politique, "l'Institution Royale pour l'avancement des sciences", sans toutefois en déterminer toutes les structures. Ryland, qui avait déjà participé, semble-t-il, à la rédaction du texte de loi⁸, se chargea de préciser le fonctionnement de l'organisme. Le projet des règlements qu'il présenta vers 1803 n'offrait rien de bien particulier si ce n'est, comme le remarque avec raison M. L.-P. Audet⁹, qu'il dénotait chez l'auteur un souci d'assurer la mainmise du gouvernement sur la

6 Lionel Groulx, L'Enseignement français au Canada, Montréal, Granger Frères, 1933, v. 1: Dans le Québec, p. 76.

7 Cette loi s'intitulait: "Acte pour l'établissement d'écoles publiques et l'avancement des sciences dans la Province".

8 Louis-Philippe Audet, Le Système scolaire de la Province de Québec, Québec, Les Presses Universitaires Laval; les Éditions de l'Érable, 1951-1956, v. 3: L'Institution Royale, les débuts: 1801-1825, p. 87.

9 Ibid., p. 127.

future Institution. On peut facilement le percevoir à la lecture des articles suivants du projet:

Third. The visitation to be vested in the Crown, and exercised by the Governor.

Seventh. All appointments to offices to be vested in the Governor, with the advice of those persons who, accordingly to the tenor of the letters patent, shall, under the Governor (who must of course be the praeses of the whole,) be entrusted with the immediate direction of the Institution.

Eight. The College to be situated either in or near Quebec, the Seat of Government (as at Charlesbourg) under the eye of Government¹⁰.

De plus le comité de direction de la future Institution se composerait d'une trentaine de membres, à majorité anglais. La présidence en serait accordée à l'évêque anglican Jacob Mountain. L'évêque catholique romain ne pourrait y siéger qu'à la condition d'avoir d'abord été nommé évêque par le Roi. Quant au programme d'étude, il faisait une place au français, mais non à la théologie. L'exclusion de cette discipline n'était en somme

[...] que la répétition de l'attitude de Lord Dorchester en 1789: pour rendre le collège plus acceptable aux catholiques, on [supprimait] ce qui pouvait être la cause de sérieuses frictions¹¹.

10 APC, Ryland Papers, v. 5, p. 34-36: Project of an Institution for the advancement of learning in the Province of Lower Canada, drawn up about the year 1803.

11 L.-P. Audet, op. cit., p. 127.

Esquisser des règlements pour la future Institution Royale était chose excellente, mais il importait aussi de trouver des fonds suffisants pour financer le système d'instruction publique prévu par la loi de 1801. Ryland y songea et en 1805, il proposa ses propres solutions au problème dans un mémoire qu'il remit au gouverneur Milnes¹². Il y suggérait de réunir en une seule corporation les biens des Jésuites et ceux du Séminaire de Montréal, à l'exception peut-être des édifices mêmes du Séminaire situés dans la ville, et d'affecter une partie du revenu global provenant de ces biens consolidés à la cause de l'instruction publique. Dans sa pensée, l'autre partie de ces revenus devait servir à payer des traitements à l'évêque catholique et à son coadjuteur et à subvenir aux besoins du siège épiscopal anglican de Québec. Une difficulté demeurait: celle d'enlever aux Sulpiciens les biens du Séminaire de Montréal dont ils jouissaient depuis toujours. La chose pourrait se réaliser sans trop de complications, prétendait Ryland, si l'on procédait de la façon suivante: il faudrait d'abord

12 ADAQ, Mountain Papers, v. 4, p. 85: Reasons and Suggestions etc. [le titre du mémoire est incomplet], mai 1805. Il ne fait pas de doute que ce mémoire fut remis à Milnes. Il suffit de comparer la lettre de ce dernier à Camden pour constater que le mémoire de Ryland a influencé le gouverneur.

ne plus admettre de nouveaux membres au Séminaire; puis, après avoir pris possession des biens du Séminaire, on pourrait diriger les Sulpiciens qui s'y trouveraient vers des cures vacantes ou vers l'enseignement dans les collèges qu'on fonderait et leur verser des pensions viagères convenables. Milnes reprit et développa les propositions de Ryland dans une lettre qu'il écrivit à Camden en juillet 1805¹³, sans obtenir toutefois de réponse favorable. Ryland voulut alors obtenir l'appui de Spencer. Il lui écrivit en Angleterre au mois d'août 1806. Sa lettre reprenait de façon plus élaborée toute la question des biens des Sulpiciens et des Jésuites pour montrer l'erreur qu'on avait commise en autorisant l'immigration au Canada de quelques Sulpiciens français. Sans ce renfort, disait-il, les biens de cette société auraient été graduellement dévolus à la Couronne tout comme les biens des Jésuites. Son exposé se terminait par les réflexions suivantes:

Having mentioned the Seminary and Jesuits Estates, I am naturally led to inform your Lordship that, hitherto, there has been no actual appropriation on the part of His Majesty for the Purposes of Public Education in Lower Canada, and to suggest how powerful a means might be created of increasing the influence of the Crown and of

¹³ Cette lettre est analysée par M. L.-P. Audet, *op. cit.*, p. 128-132, qui semble ignorer le mémoire de Ryland de mai 1805.

promoting at the same time the dearest Interests of the subject by the erection and endowment of Public Seminaries in this Province with which, I am humbly of opinion, the support and extension of the Established Religion must be intimately and inseparably connected¹⁴.

C'était affirmer de manière péremptoire que l'instruction publique dans le Bas-Canada devait contribuer à accroître l'influence de la Couronne et à propager la religion anglicane¹⁵.

Les intérêts britanniques étaient trop intimement liés à l'établissement de l'Eglise anglicane pour que Ryland ne s'intéressât pas aussi à cette dernière. Dans un entretien qu'il eut avec Milnes en 1800, il ne lui cacha pas son étonnement de constater qu'après quarante ans de domination anglaise on n'avait en somme rien fait pour l'Eglise protestante au Canada, si ce n'est que de lui donner un évêque résident; pas une seule cure, pas un seul rectorat n'avait été érigé; le clergé ne possédait aucun titre légal qui pût le distinguer de toute autre personne; le siège épiscopal de Québec ne possédait même

14 ADAQ, Mountain Papers, v. 5, p. 17: Ryland à Spencer, 16 août 1806.

15 Ryland reprendra plus tard la même idée. Voir APC, Ryland Papers, v. 1, p. E: Observations relative to the political state of Lower Canada, by H. W. Ryland, mai 1808. Il a été impossible de déterminer à l'intention de quelle autorité Ryland écrivit ces observations.

pas de revenus permanents de sorte que l'on était encore obligé de payer le salaire de l'Evêque et du clergé avec les fonds extraordinaires de l'armée. Il était donc nécessaire de trouver le moyen d'assurer à l'Eglise protestante un revenu permanent. A cette fin, Ryland suggéra à Milnes d'accorder à l'Eglise établie une partie ou même la totalité des rentes provenant des seigneuries de Ristigouche, de Port Daniel et de Sorel et, s'il le fallait, les revenus provenant de la location des quais du Roi dans la ville de Québec. Pour donner d'autre part au siège épiscopal de Québec un peu d'éclat extérieur et de prestige, il proposait de lui adjoindre un doyenné et un chapitre¹⁶. L'extrait suivant de son mémoire laisse voir l'importance que Ryland y attachait:

Without these customary Dignitaries and Offices, the Bishop of Quebec is placed in a situation of little higher importance than a Bishop in the United States, and till they are added to his See it is hardly to be expected that the appointment will carry with it much weight and consequence especially in the eyes of the French Canadians who are accustomed to see much more shew and splendour attached to the Superintendent of the Romish Church¹⁷.

16 ADAQ, Mountain Papers, v. 3, p. 16: Suggestions respecting the Protestant Church Establishment in Upper and Lower Canada, 10 juin 1800; *ibid.*, p. 17: Ryland à Mountain, 2 septembre 1800.

17 *Ibid.*, p. 16: Suggestions respecting the Protestant Church Establishment etc...

L'Eglise protestante devait donc montrer autant de splendeur et de pompe que l'Eglise catholique pour justifier son importance aux yeux des Canadiens français. Mais par contre Ryland ne désirait pas voir s'étendre l'influence politique de l'Eglise établie. Sa pensée était des plus formelles sur ce point: il fallait éviter toute confusion entre les pouvoirs civils et religieux, comme il l'explique dans une lettre qu'il écrivit en décembre 1804:

My creed with regard to the Protestant Church established in these Provinces, is simply this: it ought to have as much splendour and as little power as possible [...] I think the Bishop will shew infinite indiscretion, if he wishes to do more than to advise and consecrate. There is no power, and there never will be a power, of giving to the clergy in this country the same rights, privileges, prerogatives and authority as they enjoy under the Common Law [...] and I am sure the Bishop must be too well acquainted with the rise, progress and establishment of ecclesiastical authorities in times past, and too well aware of the light in which they are now universally considered, to imagine that a new creation of the kind can at this day take place in the British Dominions without the sanction of Parliament, which sanction no man in his sense can suppose it possible to obtain¹⁸.

Ryland semble signifier par là que si l'Eglise protestante avait le droit de recevoir la protection de l'Etat, elle ne pouvait pas aspirer à intervenir dans les

¹⁸ Robert Christie, op. cit., p. 72: Ryland à un inconnu, 23 décembre 1804.

affaires de l'Etat, comme l'usage le lui permettait en Angleterre. Mais si cette interprétation est juste, il reste à expliquer pourquoi Ryland n'éleva pas la moindre protestation contre son ami l'évêque anglican Jacob Mountain, bien qu'il fût à la fois membre des Conseils Exécutif et Législatif et jouât un rôle si actif dans les affaires publiques du Bas-Canada. La raison en est que Mountain était un des plus énergiques défenseurs des intérêts britanniques dans la Province. Ryland savait qu'il n'était pas homme à subordonner les intérêts de la Couronne à son profit personnel:

I cannot but consider your Lordship's returning to England at this time [1816], as the most unfortunate event for this Province that could have taken place. It left our new Governor in the hands of persons who are destitute of political integrity and who would not hesitate to sacrifice the welfare and constitution of the colony to their own private interests¹⁹.

La crainte de perdre en Mountain un ami et un soutien dans la défense des intérêts britanniques l'aurait porté, dans ce cas particulier, à se montrer circonspect dans ses réclamations contre l'Eglise protestante sans nécessairement lui faire abandonner ses convictions intimes sur l'étendue et l'exercice des pouvoirs ecclésiastiques.

¹⁹ APEAQ, Bishopthorpe Papers, bundle 9: Ryland à Mountain, 26 octobre 1817.

Mais si, d'une façon générale, Ryland fit preuve de bienveillance envers l'Eglise d'Angleterre, il n'en fut pas de même vis-à-vis de l'Eglise romaine. La question du patronage de l'Eglise catholique par le Roi fut l'objet d'une attention assidue de sa part. Il croyait que cette question était plus importante et plus lourde de conséquences que tout ce qu'on pouvait agiter dans la colonie²⁰. La conversion des Canadiens au protestantisme, le respect des droits de la Couronne et le bien-être général de la colonie en dépendaient²¹. Outre ces raisons avouées, Ryland avait également un motif personnel pour réclamer, et le plus tôt possible, la mise en application des Instructions Royales de 1775 à l'égard de la religion catholique. C'était la haine farouche qu'il éprouvait à l'égard de cette même religion:

I come now to what you mention concerning the Popish Clergy in this Province; I call them Popish to distinguish them from the clergy of the Established Church, and to express my contempt and detestation of a religion which sinks and debases the human mind, and which is a curse to every country where it prevails²².

20 ADAQ, Mountain Papers, v. 4, p. 84: Ryland à Mountain, mai 1806.

21 Robert Christie, *op. cit.*, v. 6, p. 73: Ryland à un inconnu, 23 décembre 1804; ADAQ, Mountain Papers, v. 5, p. 17: Ryland à Spencer, 16 août 1806.

22 Robert Christie, *op. cit.*, v. 6, p. 72: Ryland à un inconnu, 23 décembre 1804.

Ryland était persuadé qu'avec un peu d'adresse et de prudence on pourrait, en moins de dix ans, saper l'autorité et l'influence dont l'Eglise catholique jouissait. Cela exigerait, de la part de chaque gouverneur, une action concertée "to avail themselves of every advantage which can possibly occur, and never to give up an inch but with the certainty of gaining an ell²³". Il croyait même que les autorités de l'Eglise romaine n'élèveraient pas trop d'opposition, pourvu qu'on sût leur offrir une rente convenable en retour²⁴.

La mort de M^{gr} Denaut, en janvier 1805, se présenta comme l'occasion toute désignée pour mettre en pratique ses principes concernant le patronage de l'Eglise catholique par le Roi. Il ne perdit pas de temps. Dès le 19 janvier, il écrivit à Mountain, alors en Angleterre, et lui demanda de tout mettre en oeuvre pour empêcher que la nomination d'un surintendant de l'Eglise romaine ne se fît avant que les ministres de Sa Majesté eussent dûment considéré quels pouvoirs et quel salaire lui seraient accordés²⁵. De plus, il se rendit personnellement

23 Ibid., p. 73.

24 ADAQ, Mountain Papers, v. 4, p. 85: Reasons and Suggestions etc..., mai 1805.

25 Ibid., v. 5, p. 1: Ryland à Mountain, 19 janvier 1806.

rencontrer le président Dunn et essaya de le convaincre de retarder cette nomination jusqu'à ce qu'il eût reçu une notification de Londres pour le faire. Il lui conseilla en outre de consulter le procureur général qu'il savait partager son avis. Aussi, quand il sut que le président Dunn s'apprêtait à reconnaître M^{GR} Plessis comme successeur de M^{GR} Denaut, éprouva-t-il la plus amère des déceptions²⁶. Son amertume fut plus grande encore lorsqu'il apprit ensuite que M^{GR} Plessis avait été admis à souscrire son serment comme "Evêque de Québec" et qu'on s'apprêtait à lui choisir un coadjuteur "in the same easy way²⁷". On venait de perdre, disait-il, une chance unique de faire valoir les droits du Roi sur le patronage de l'Eglise catholique à cause de la vanité d'un vieillard qui n'avait pas voulu, à l'âge de soixante-treize ans, rater l'occasion de faire un évêque²⁸.

Ryland n'était pas seulement furieux de la décision précipitée et malavisée de Dunn, il était aussi mécontent du choix même de M^{GR} Plessis et de M^{GR} Panet comme chefs de l'Eglise catholique. M^{GR} Plessis surtout

26 Ibid., p. 2: Ryland à Mountain, 26 janvier 1806.

27 Ibid.

28 Ibid., p. 3: Ryland à Mountain, 3 février 1806.

lui inspirait des craintes dont il fit part à Spencer quelques mois plus tard:

How far his [Denaut] successor, who is a much younger man, much schrewder, and much more ambitious, may be disposed to submit himself to the authority of the Crown remain to be seen. I myself, from a close observation of his character during several years, am inclined to believe that his utmost endeavour will be employed to overreach the Government and to obtain a liberal salary without resigning to His Majesty the actual Patronage of the Romish Church²⁹.

Ces remarques laissaient clairement entendre que M^{GR} Plessis était moins prêt que son prédécesseur à abandonner à l'autorité du Roi le patronage de l'Eglise catholique et plus porté que lui à exercer des pressions pour faire céder le gouvernement. C'était rendre là un hommage involontaire au caractère résolu et perspicace de M^{GR} Plessis, tout en mésestimant celui de son prédécesseur. A l'endroit de M^{GR} Panet, Ryland remarquait que le coadjuteur était le frère de l'orateur de la Chambre d'Assemblée, personnage mal reçu dans les milieux officiels, et qu'il était mauvais de donner tant d'influence à une même famille³⁰.

Il ne restait plus rien à faire et pour longtemps, de conclure Ryland, sinon de faire révoquer la nomination

29 Ibid., p. 17: Ryland à Spencer, 16 août 1806.

30 Ibid., p. 3: Ryland à Mountain, 3 février 1806.

de M^{gr} Panet (car on ne pouvait plus refuser celle de M^{gr} Plessis), ou d'attendre une autre occasion plus favorable de faire valoir les droits du Roi³¹.

L'état des affaires civiles était tout aussi inquiétant que celui des affaires ecclésiastiques. L'attitude de la Chambre d'Assemblée surtout préoccupait Ryland. Le fonctionnaire s'appliqua donc à décrire la situation dans sa correspondance de cette même année 1806³²: le Conseil Législatif était dans un état lamentable, disait-il, et ne pouvait offrir à la Chambre d'Assemblée l'opposition qu'on aurait dû attendre de lui; ses membres se montraient si peu assidus à leur devoir qu'on avait été obligé de réduire leur quorum à trois; ceci avait eu comme conséquence néfaste de donner à la Chambre d'Assemblée l'impression qu'elle possédait tous les pouvoirs et toute l'autorité dans le gouvernement du Bas-Canada; la Chambre d'Assemblée, d'autre part, cherchait continuellement à s'arroger tous les pouvoirs et privilèges de la Chambre des Communes du parlement impérial aux dépens des droits de la Couronne; dans ce but et avec le concours du lieutenant-gouverneur Milnes, elle avait déjà fait imprimer et distribuer à chacun de ses membres une version

31 Ibid.

32 Ibid., p. 7: Ryland à Spencer, 27 avril 1806.

française de la Lex Parliamentaria britannique; dans le même but encore, elle avait tenté d'obtenir de la part du président Dunn l'argent nécessaire pour éditer et distribuer à ses membres une traduction française de l'ouvrage de John Hatsell: Precedents and Procedure of the House of Commons, mais le président lui avait refusé les fonds requis. De telles initiatives qui indiquaient dans la Chambre d'Assemblée un désir d'étendre ses pouvoirs, privilèges et prérogatives jusqu'à se comparer à la Chambre des Communes de Londres paraissaient intolérables. Ryland exigeait donc en conséquence des mesures fermes pour mettre un terme aux prétentions de la Chambre:

I cannot refrain here from repeating an observation which I made some years ago in a Letter to Mr King³³ [...] that if the attempts of the two popular [sic] Branches of this Legislature³⁴, and especially those of the House of Assembly, to assume Privileges at the Expence of the Crown, are not firmly resisted, the means will gradually be prepared, whenever a crisis shall happen, for the overthrow of His Majesty's Government in this Province³⁵.

33 Cette lettre n'a pas été retrouvée.

34 Il est étonnant de voir Ryland appeler ici le Conseil Législatif branche populaire de la législature bas-canadienne. Il ne montre d'ailleurs pas dans sa lettre de quelles façons le Conseil aurait cherché à s'arroger les privilèges de la Couronne.

35 ADAQ, Mountain Papers, v. 5, p. 7: Ryland à Spencer, 27 avril 1806.

En 1808, Ryland estimait ce danger imminent: le moment approchait rapidement où la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada deviendrait, selon ses dires, un foyer de sédition et le rendez-vous des démagogues les plus arrogants³⁶. Mais ce qu'il trouvait de plus alarmant dans les circonstances, c'est que ni la Magistrature ni les Conseils Exécutif et Législatif n'étaient en mesure de faire adéquatement échec "to a bold systematical attempt on the part of the Assembly to obtain a mischievous preponderance in the Provincial Legislature³⁷". Il fallait donc introduire sans tarder de sages réformes dans le Conseil Législatif en y établissant une prépondérance de l'influence anglaise:

It is humbly suggested that, preparatory to measures of a more particular nature, it would be advisable to add eight or ten members to the Legislative Council, three or four of whom might be Canadians of the most respectable character and families, and the remainder Englishmen of the best stamp and abilities, that are to be found in the Province, and whose attendance might at all times be depended on. It may be well deserving the attention of Government to consider whether it would not be advisable to give a seat in the Council to two or more Military Officers of the higher ranks, holding staff appointments in the Province, that may be regarded as permanent³⁸.

36 APC, Ryland Papers, v. 1, p. D: Observations relative to the political state of Lower Canada, by H. W. Ryland, mai 1808.

37 Ibid., p. C et D.

38 Ibid., p. D.

Conscient d'autre part que les juges des cours provinciales du Banc du Roi pourraient être appelés à prendre des décisions de la plus sérieuse importance sur des points litigieux qui pourraient surgir par suite de prétentions insensées de la part de la Chambre d'Assemblée, Ryland proposait qu'on remplaçât les juges Dunn et Williams, d'ailleurs très âgés, par des hommes énergiques et compétents, c'est-à-dire par des Anglais nés et éduqués en Grande-Bretagne et fortement attachés aux lois et à la religion de ce pays³⁹.

L'addition de nouveaux membres au Conseil Législatif et le remplacement des juges Dunn et Williams n'apparaissaient pas encore suffisants à Ryland pour faire échec aux projets que pourrait former la Chambre d'Assemblée. Il désirait en outre voir constituer, dans la Chambre d'Assemblée elle-même, un frein effectif au parti français ou catholique romain, qui jouissait d'une prépondérance alarmante, par l'introduction d'éléments anglais influents, comme il l'avait suggéré pour le Conseil Législatif. Ryland savait fort bien par ailleurs qu'on n'obtiendrait jamais cette influence anglaise sans une intervention directe de Londres, car la Chambre d'Assemblée ne consentirait jamais à adopter un bill qui

39 Ibid., p. C, D et E.

permettrait aux colons anglais d'être représentés dans cette Chambre. Aussi réclamait-il un acte du parlement impérial qui investirait le gouverneur du pouvoir d'émettre, de l'avis seulement du Conseil Exécutif, un mandat autorisant l'élection d'un député anglais dans les Townships, chaque fois que le nombre des francs-tenanciers de ces Townships serait suffisant pour justifier qu'ils fussent représentés à la Chambre d'Assemblée. Selon Ryland, une telle législation ne permettrait pas seulement de former, dans la Chambre d'Assemblée, contre le parti français prépondérant, une opposition anglaise plus forte, mais elle contribuerait aussi de façon efficace à la colonisation du pays, car les Anglais qui viendraient s'y établir, pourraient espérer un jour avoir leurs représentants à la Chambre d'Assemblée et participer à l'adoption des lois provinciales⁴⁰.

Rien ne saurait mieux résumer la pensée de Ryland sur les questions culturelles, religieuses et politiques que les réflexions qu'il faisait à Spencer en 1806:

Seeing myself, as I fear, for ever cut off from my native country, and my children, in all probability destined to grow up strangers to the happy land of their Forefathers, I cannot but anxiously wish that every wise and eligible means may be adopted for binding this distant Colony as long as possible to the Parent state, for uniting

40 Ibid., p. F, G et H.

their Interests by assimilating their Religion, Manners and Government and for rendering this Scion as like as possible to the original stock⁴¹.

Ryland ne pouvait pas exprimer plus clairement l'inquiétude profonde qui inspirait toute sa pensée: faire de la province du Bas-Canada une colonie authentiquement britannique, dans ses moeurs, sa religion et son gouvernement.

⁴¹ ADAQ, Mountain Papers, v. 5, p. 17: Ryland à Spencer, 16 août 1806.

CHAPITRE III

EMISSAIRE DE CRAIG A LONDRES

En avril 1810, il fut décidé que Ryland se rendrait à Londres présenter et défendre le point de vue de Sir James Craig sur la province du Bas-Canada. Depuis sa venue au Canada en 1807, Craig avait tenté par divers moyens de dominer la Chambre d'Assemblée où le parti canadien était prépondérant. A deux reprises, il avait dissout la Chambre d'Assemblée, mais chaque fois le parti canadien était revenu plus fort au pouvoir. Après la seconde dissolution, Craig avait même essayé, sur le conseil des chefs du parti anglais, Ryland, Mountain et Sewell, d'intimider l'électorat canadien par un coup de force: il avait ordonné la saisie du journal Le Canadien et l'arrestation de ses directeurs, Bédard, Blanchet et Taschereau. L'électorat canadien ne s'était cependant pas laissé intimider par ces mesures et avait même réélu ceux qui avaient été mis en prison. En prenant connaissance des résultats de cette élection de mars 1810, Craig avait conclu que sa politique d'intimidation ne pouvait pas suffire à mâter les Canadiens et que des changements importants s'imposaient dans les structures politiques du Bas-Canada. C'est alors qu'il avait décidé de faire

connaître ses projets à Londres et d'y envoyer son secrétaire civil pour les exposer et les soutenir.

Ryland fut aussitôt informé de la mission qui lui était confiée, mais il ne reçut qu'en juin les instructions du gouverneur sur la nature de cette mission et la manière de la bien remplir. Dans ses instructions, Craig lui expliquait que le principal objet de sa mission était de renseigner, dans la mesure de ses ressources, les ministres anglais sur les divers sujets qu'il soumettait à leur attention dans ses dépêches¹ et lui recommandait de bien faire comprendre à ces ministres qu'il n'était plus possible de gouverner la colonie à moins de modifier ou de révoquer la Constitution de 1791. Il lui rappelait ensuite quelques-uns des points qu'il avait développés dans ses dépêches et qu'il désirait voir résoudre par Londres, à savoir, la nomination des curés de paroisses catholiques, la prise de possession des biens du Séminaire de Montréal, l'appropriation des biens des Jésuites et la nomination de Bowen comme procureur général du Bas-Canada. Il lui demandait en outre de presser le gouvernement de Londres pour obtenir une décision sur la conduite qu'il devait adopter envers le prochain parlement

¹ Craig n'écrivit pas moins de seize dépêches entre le 1^{er} mai et le 10 juin 1810. Voir APC, State Papers, Q 112, p. 121-271.

provincial: s'il ne recevait pas de nouvelles de cette décision avant l'ouverture de la prochaine session, ajoutait-il, il se verrait dans l'obligation de proroger le parlement au moment même où il approuverait l'orateur élu de la Chambre d'Assemblée. A ce sujet il désirait obtenir un acte du parlement impérial qui obligerait la Chambre d'Assemblée à abroger son bill sur "l'incapacité des juges à siéger à la législature". Il prévenait enfin Ryland sur une question délicate qui risquait d'être mal interprétée, c'est-à-dire, la suggestion émise² de faire renouveler par le parlement impérial les trois bills annuels que la Chambre d'Assemblée avait coutume de renouveler elle-même, mais qu'à son avis elle ne renouvelerait plus³, et il lui demandait d'exposer aux autorités de Londres que cette façon de faire ne priverait pas les Canadiens de leurs droits, puisqu'ils étaient un peuple

2 Cette suggestion se trouve dans la dépêche de Craig à Liverpool du 8 juin 1810. Voir APC, State Papers, Q 112, p. 258. Il s'agissait des bills "pour réglementer le commerce avec les Etats-Unis", "pour empêcher certains étrangers d'entrer au Canada" et "pour mieux préserver le gouvernement de Sa Majesté".

3 Craig pensait surtout ici au dernier de ces bills qui lui avait permis d'emprisonner les directeurs du journal Le Canadien sans leur permettre de recourir à l'habeas corpus.

conquis et qu'ils ne pouvaient prétendre réclamer un tel droit⁴.

Ryland n'avait pas attendu ces instructions pour commencer les préparatifs de la mission dont Craig l'avait chargé. Prévoyant dès la fin d'avril la nature des changements que le gouverneur allait réclamer, il avait jugé opportun de préparer lui-même un plan des démarches qui devaient être entreprises auprès du gouvernement de Londres. Ce plan devait, selon lui, se réduire à huit demandes concises, claires et évidentes, afin de mieux frapper l'attention des ministres que les dépêches de Craig auraient déjà alarmés⁵. Voici les huit demandes qu'il se proposait de faire:

First. A public and decisive testimony of His Majesty's approbation of the conduct of the Governor in chief.

Second. An act of the Imperial Parliament to continue in force, during the present War, the Act of the Provincial Legislature for the better preservation of His Majesty's Government as by law happily established.

Third. Sending out to Canada an additional Force, and removing the Roman Catholic Regiments now there.

Fourth. The assumption and full exercise of His Majesty's Rights with regard to the Patronage of the Roman Catholic Church.

4 APC, Ryland Papers, v. 1, p. 1-7: Letter of Instructions from Sir J. H. Craig to Mr Ryland, 10 juin 1810.

5 ADAQ, Mountain Papers, v. 6, p. 67: Ryland à Mountain, 28 avril 1810.

Fifth. A new division of the Province for the purpose of insuring a larger proportion of English members in the House of Assembly in case a reunion of Upper and Lower Canada under one Legislature should not be judged more expedient.

Sixth. The addition of eight or ten members to the Legislative Council the major part of them English and of the most respectable classes in the community.

Seventh. The erection of a Corporation for the advancement of learning agreeably to the Provision of the Act of the Provincial Legislature of 41 Geo. III. Cap. 17.

Eight. The adoption of a judicious System for settling the waste Lands of the Crown, which would equally tend to the assimilation of the Province, and to the benefit of the Parent State by increasing its commerce and resources⁶.

Ryland reprenait en somme dans son plan les idées qu'il avait émises et défendues antérieurement. L'ordre dans lequel il les présentait était l'ordre même dans lequel il désirait les voir mettre en pratique. Le patronage de l'Eglise catholique par le Roi était donc dans son esprit une question prioritaire. A ce sujet, il affirmait à Mountain, dans sa lettre d'avril 1810, que si l'on ne jugeait pas opportun de placer cette question en quatrième place comme il le faisait, il la placerait à la fin, mais la développerait de la façon suivante:

That the Governor in Chief be authorized and instructed to inform Mr Plessis, the present Roman Catholic Bishop, that the Petition of his Predecessor, the Rev^d. Mr Denaud of the 10 July 1805, to the King, has been taken into serious

6 ADAQ, Mountain Papers, v. 6, p. 66: annexe à la lettre de Ryland à Mountain, 28 avril 1810.

consideration; that His Majesty is graciously disposed to accede to the Prayer of the said Petition by granting to the Roman Catholic Bishop the powers and authorities requisite to enable him to be recognized in the King's Courts, and for this purpose, to grant to him Letters Patent appointing him to be Superintendent of the Romish Church in Lower Canada; that a salary suited to the dignity and importance of this office will be granted by His Majesty to the Person holding the same. That for the purpose of giving to the Roman Catholic Clergy a legal title to the Privileges and Emoluments of their respective Cures, His Majesty has been pleased to authorize the Governor to issue to each of them Letters of induction, in like manner as is practiced with regard to the Clergy of the established Church, on the Governor's receiving from the Roman Catholic Bishop a return of the present incumbents.

That as, in many Instances since the Cession of the Province, Parishes have without due authority been laid out, and Curates appointed thereto who for want of such authority could not legally exercise their functions, or enforce payment of Thythes, His Majesty has graciously been pleased to empower the Governor to issue Letters Patent under the Great Seal of the Province confirming and establishing such Parishes; that, on a full consideration of the advantages thus proposed to be granted and confirmed to the Clergy of the Romish Church in Lower Canada His Majesty trusts, that His Subjects of all Ranks and Orders professing the Romish Religion in that Province will be sensible of his paternal regard, that the Bonds of duty and attachment towards his Person and Government will thereby become the stronger, and the general welfare and tranquillity of the Province be essentially promoted⁷.

L'importance de ce long extrait de la lettre de Ryland à Mountain provient de l'intérêt que Craig lui porta par la suite. Ce texte fut en effet textuellement

7 Ibid., p. 67: Ryland à Mountain, 28 avril 1810.

recopié par le gouverneur dans ses instructions additionnelles du 14 juin 1810⁸, à la suite d'une conversation qu'il eut avec Ryland sur la question du patronage de l'Eglise catholique⁹. On peut former l'hypothèse que les choses se seraient déroulées comme suit: Ryland aurait constaté que les instructions de Craig du 10 juin étaient très sommaires sur la question du patronage de l'Eglise catholique; il aurait fait part de sa constatation au gouverneur et lui aurait exprimé le désir de mieux faire connaître à Londres les procédures à suivre pour régler cette délicate question; Craig aurait d'autant plus acquiescé au désir de son secrétaire civil qu'il était d'accord avec lui; il aurait alors repris le texte même de Ryland sous le titre d'"Instructions additionnelles".

A la mi-juin, Ryland s'embarqua pour Londres. Il arriva à Plymouth le 31 juillet et fit aussitôt parvenir à Lord Liverpool les nombreuses dépêches de Craig. Le 3 août, il fut reçu au Colonial Office par Sir Robert Peel, alors sous-secrétaire d'Etat des colonies; il eut avec ce dernier une première entrevue sur les affaires du Canada. Entrevue plutôt superficielle, car Peel n'avait pas encore

8 APC, Ryland Papers, v. 1, p. 8-9: Additional Instructions to Mr Ryland, 14 juin 1810.

9 Ibid., v. 1, p. 20: Ryland à Peel, 4 août 1810.

eu le temps de lire toutes les dépêches du gouverneur. Elle fut toutefois suffisante pour permettre à Ryland de prévoir les difficultés qui l'attendaient: Peel avait souvent répété à Ryland au cours de sa conversation avec lui que le gouvernement anglais n'avait pas l'intention de porter préjudice aux Canadiens qui étaient de beaucoup plus nombreux que les Anglais et que, d'autre part, le gouvernement de Sa Majesté accepterait plus volontiers de réunir les deux provinces du Canada que de révoquer la Constitution de 1791¹⁰. Une semaine après cette première entrevue, Ryland fut reçu par Liverpool. A cette occasion, le secrétaire d'Etat au Colonial Office lui confia qu'il ne prendrait pas lui-même le risque de présenter au parlement anglais une motion en vue de révoquer la Constitution de 1791, mais qu'il pourrait plus facilement obtenir un acte pour l'union des deux provinces canadiennes ou pour une nouvelle division de la province du Bas-Canada¹¹. Ryland pouvait donc espérer que de cette façon du moins une solution favorable serait apportée au problème constitutionnel du Bas-Canada, même s'il fallait mettre de côté le projet de révoquer la Constitution de 1791. Ses espoirs ne furent pas de longue durée. Le

10 Ibid., p. 12-13: Ryland à Craig, 4 août 1810.

11 Ibid., p. 22-23: Ryland à Craig, 10 août 1810.

17 août, Ryland put s'entretenir à nouveau des affaires du Canada avec Peel et Gibbs, procureur général de Grande-Bretagne. Il apprit alors que ces derniers s'opposaient même à la réunion des deux provinces canadiennes ou à la division de la province du Bas-Canada, parce que ces mesures leur paraissaient malavisées et impolitiques¹².

Ryland commença à s'inquiéter de ne pouvoir obtenir du gouvernement anglais, ni une solution valable aux problèmes du Bas-Canada, ni même une approbation formelle de la conduite de Craig au cours de la dernière session du parlement bas-canadien. Il avait en effet à plusieurs reprises exprimé son avis que seule une telle approbation pourrait aider le gouverneur à restreindre les ambitions de la Chambre d'Assemblée lors de la prochaine session du parlement bas-canadien. On ne lui avait répondu que de façon vague ou douteuse¹³.

Dans la lettre qu'il écrivit au gouverneur le 21 août, Ryland exprimait ses craintes de ne pouvoir mener à terme la mission dont il l'avait chargé:

12 Ibid., p. 31-32: Ryland à Craig, 17 août 1810.

13 Ibid., p. 11: Ryland à Craig, 4 août 1810; ibid., p. 21: id. à id., 10 août 1810; ibid., p. 27 et 29: id. à id., 15 août 1810; ibid., p. 32-33: id. à id., 17 août 1810.

I confess to you, Sir, I feel at times greatly chagrined and mortified at the difficulty I find in obtaining that degree of attention to the objects of the mission you have honored me with, which is absolutely necessary to its successful termination, and the idea I may be under the necessity of returning again to Canada, without having accomplished the purpose for which you sent me to this country, is the most painful and depressing that can enter my mind¹⁴.

Il lui exposait ensuite les raisons qui justifiaient son inquiétude sur ses pauvres chances de succès:

[...] when I consider the vast field that lies before them [the Ministers] and the magnitude and variety of objects which continually press upon their attention I cannot but be sensible that those which are uppermost in my thoughts, and appear to me of the highest importance, must be lost, as it were, in the general mass, and dwindle into insignificance, and I am forced to acknowledge that there is a fair ground of excuse for the delay I meet with; though I am not without apprehension that the ministry are so uncertain of retaining their situations, that they wish to reserve to themselves a power of opposing, in case of their being out, the very measures which their own judgements would lead them to adopt were they sure of continuing it¹⁵.

Ryland terminait sa lettre en assurant Craig qu'il ne négligerait rien pour accomplir sa mission et il lui suggérait de convoquer et de proroger le parlement bas-canadien avant le début de janvier afin de maintenir en vigueur l'"Acte pour mieux préserver le gouvernement de Sa Majesté", car cet acte devait expirer à la fin de la

14 Ibid., p. 33: Ryland à Craig, 21 août 1810.

15 Ibid., p. 33-34.

session du parlement bas-canadien de 1811. En se conformant à la proposition de Ryland, le gouverneur pouvait cependant retarder l'ouverture de cette session jusqu'à la fin de l'année de 1811 et prolonger ainsi la durée de l'acte mentionné.

Le 22 août, Ryland fut invité à rencontrer Lord Liverpool, le Chancelier Lord Eldon et le Garde des archives Sir Williams au Foreign Office. En pénétrant dans le bureau du Foreign Office, Ryland s'aperçut qu'il s'agissait en fait d'une réunion du cabinet anglais et qu'on désirait connaître davantage son avis sur les problèmes du Bas-Canada et sur les solutions à y apporter. Liverpool ouvrit lui-même la séance en demandant à Ryland de se prononcer sur les possibilités de gagner les Canadiens en leur promettant une plus grande participation dans le gouvernement du pays. Ryland répondit que cette façon de faire avait déjà été mise à l'épreuve en plus d'une occasion, qu'elle avait entraîné l'attitude adoptée par les chefs du parti canadien, que les Canadiens cherchaient sans cesse à s'introduire dans l'administration et que le gouverneur avait très peu de places à leur offrir. On l'interrogea ensuite sur les revenus de la Province. A ce sujet, Ryland fit observer aux ministres présents que si le gouvernement devait dépendre de la Chambre d'Assemblée pour ses subsides, il faudrait à tout

prix s'assurer que la majorité de ses membres soutint le gouvernement. Sur ce, la discussion s'engagea sur les actes que la Chambre d'Assemblée devait renouveler tous les deux ans. Ryland leur expliqua en quoi consistaient ces actes et pourquoi il était souhaitable dans les circonstances que le parlement britannique les renouvelât lui-même. On l'invita alors à donner de plus amples renseignements sur les membres qui composaient la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. Ryland informa les ministres que dans les mesures importantes le gouvernement pouvait généralement compter sur les membres anglais de cette Chambre, mais que ces derniers ne formaient qu'une faible minorité, la majorité étant composée de Canadiens peu respectables et hostiles au gouvernement. Liverpool lui demanda quel résultat pouvait avoir le fait de convoquer la Chambre chaque année et de la proroger aussitôt que ses membres manifestaient des dispositions malveillantes. Ryland lui répondit que cette solution pouvait avoir du bon, mais qu'à la longue elle serait désastreuse pour la colonie, privée de sa législature, et en particulier pour les intérêts commerciaux. Lord Liverpool lui demanda alors si l'introduction d'une vingtaine de membres anglais dans la Chambre d'Assemblée n'était pas suffisante pour assurer une présence anglaise dans cette Chambre. Ryland répondit que ce nombre était certes suffisant,

mais qu'il ne pouvait voir comment on pût l'obtenir sans la réunion des deux provinces canadiennes. On lui posa enfin quelques questions sur la milice canadienne et Ryland se retira¹⁶.

Ryland sortit de cette réunion aussi inquiet que lorsqu'il y était entré. Bien qu'il eût cherché à convaincre les huit ministres présents à la réunion que le seul moyen de guérir le Bas-Canada du mal dont il souffrait était de modifier ou de révoquer la Constitution de 1791, il craignait de n'y avoir pas réussi: il avait remarqué par les questions qui lui avaient été posées que le cabinet inclinait au contraire vers une politique de conciliation¹⁷.

Dans les jours qui suivirent, Ryland rencontra plusieurs marchands qui commerçaient avec le Canada et les pria d'intervenir auprès du ministère anglais pour appuyer ses démarches en vue d'obtenir une solution avantageuse aux intérêts britanniques dans le Bas-Canada¹⁸. Un comité de marchands fit parvenir à Lord Liverpool un mémoire dans lequel on lui demandait de bien vouloir soutenir le gouverneur général dans les mesures qu'il avait

16 Ibid., p. 36-44: Ryland à Craig, 23 août 1810.

17 Ibid., p. 43.

18 Ibid., p. 44: post-scriptum du 30 août 1810 ajouté à la lettre de Ryland à Craig du 23 août.

dû adopter et de condescendre à recommander à la bienveillante attention de la législature impériale des modifications à la constitution du Bas-Canada pour promouvoir et affermir les intérêts britanniques dans cette Province¹⁹.

Malgré un appui aussi énergique de la part des marchands de Londres, Ryland continua néanmoins à craindre que les ministres anglais n'hésitent à adopter les mesures recommandées par Craig²⁰. Il ne lui restait plus qu'à attendre la décision du cabinet anglais.

C'est le 11 septembre que cette décision lui fut communiquée par Liverpool sur convocation: le moment n'était pas propice pour apporter des changements importants à la Constitution de 1791; Lord Grenville, le père de cette Constitution, rallierait toutes ses forces contre un tel projet; on accuserait le ministère anglais de vouloir opprimer les Canadiens²¹. Liverpool fit aussi connaître à Ryland le contenu de la dépêche qu'il allait faire parvenir au gouverneur Craig: le ministère anglais

19 Robert Christie, A History of the Late Province of Lower Canada, Montréal, Worthington, 1866, v. 6, p. 147-149: The Memorial of the Committee of Merchants interested in the Trade and Fisheries of His Majesty's North American Colonies, 3 septembre 1810.

20 APC, Ryland Papers, v. 1, p. 52: Ryland à Craig, 8 septembre 1810.

21 Ibid., p. 53: Ryland à Craig, 11 septembre 1810.

y conseillait au gouverneur de courtiser les Canadiens pour les faire agir en accord avec le gouvernement, sinon, de convoquer la Chambre d'Assemblée une fois par année et la proroger aussitôt qu'elle aurait recours à des méthodes de violence et de désordre; le gouvernement disposait de subsides assez considérables pour ne pas dépendre de cette Chambre; il n'y avait pas lieu non plus de s'inquiéter outre mesure de l'expiration des trois bills annuels; le seul bill dont l'expiration pouvait être préjudiciable au gouvernement était celui qui autorisait le gouvernement à suspendre l'habeas corpus, mais on ne devait pas redouter les effets de l'expiration du bill au point de renoncer aux avantages que la ligne de conduite que l'on proposait de suivre permettait d'espérer²².

La teneur de la dépêche de Liverpool ne causa aucune surprise à Ryland. Il eut toutefois la satisfaction d'apprendre, au cours de la conversation, que le ministre pourrait peut-être régler certaines questions où l'intervention du parlement impérial n'était pas requise²³.

22 Arthur G. Doughty and Duncan A. McArthur, Documents Relating to the Constitutional History of Canada, 1791-1818, Ottawa, C. H. Parmelee, 1914, p. 408-411: Liverpool à Craig, 12 septembre 1810.

23 APC, Ryland Papers, v. 1, p. 54: Ryland à Craig, 11 septembre 1810.

Au cours de l'automne 1810, la position du gouvernement Tory devint de plus en plus précaire²⁴. On crut même à la fin de cette année-là qu'il serait renversé²⁵. Ce n'était donc pas le temps de demander aux ministres anglais de s'occuper des affaires du Canada. Aussi Ryland attendit-il que le gouvernement Tory eût raffermi ses positions avant de remettre à Peel, en février 1811, le mémoire qu'il avait préparé dès le mois d'octobre²⁶. Dans ce mémoire Ryland soumettait au jugement des ministres anglais trois "objects of great importance proposed in the letters from the Governor in Chief, which did not require Legislative interference, although essentially connected with the power and influence of the Crown in Lower Canada²⁷". En premier lieu, la question du patronage de l'Eglise catholique par le Roi, question que les différents gouverneurs du Canada avaient toujours négligée. Il y avait ensuite la question des biens des Jésuites et des biens du Séminaire de Montréal: cette dernière propriété appartenait de droit à la Couronne et

24 Ibid., p. 59: Ryland à Craig, 9 novembre 1810.

25 Ibid., p. 66: Ryland à Craig, 27 décembre 1810.

26 Ibid., p. 81: Ryland à Peel, 11 février 1811; cf. ibid., p. 58: Ryland à Craig, 9 novembre 1810.

27 Ibid., p. 82-87: Statement, 11 février 1811.

pourrait constituer une bonne source de revenus pour la Province; une partie de ces revenus pourrait servir au financement de l'instruction publique; le surplus pourrait être versé dans la caisse provinciale et permettre au gouvernement de ne plus demander de subsides à la Chambre d'Assemblée pour couvrir ses dépenses. La dernière question traitait du peuplement de la Province: on pourrait adopter un système favorisant à la fois l'immigration anglaise et la prospérité du commerce et de l'agriculture.

Pour obtenir une décision immédiate sur la question du patronage de l'Eglise catholique par le Roi, Ryland jugea opportun d'exposer dans un second mémoire²⁸ comment M^{gr} Plessis avait grossièrement violé les droits et les prérogatives de la Couronne en publiant, sans l'autorisation du gouverneur du Canada, un mandement pour inviter ses fidèles à prier pour le rétablissement du pape Pie VII dans ses Etats. Ce faisant, l'émissaire outrepassait la pensée de Craig, car dans une lettre que Ryland reçut après avoir déposé son mémoire, le gouverneur notait simplement:

28 Ibid., p. 88-92: Ryland à Peel, 19 février 1811.

The Bishop's mandement is not otherwise exceptionable; on the contrary, it seems guardedly drawn up. I only sent it to shew the independence he assumes²⁹.

Le patronage de l'Eglise catholique par le Roi et la prise de possession des biens du Séminaire de Montréal posaient certaines difficultés à Liverpool, puisque, depuis la conquête du Canada, la Couronne n'avait jamais exercé ses droits en ce domaine. Il était donc nécessaire, avant de prendre une décision, de faire étudier ces questions par des hommes de loi de Grande-Bretagne pour déterminer si la Couronne pouvait encore exercer ses droits en ces matières. Dans un rapport remis à Liverpool, le 3 juillet, les légistes conseillèrent de procéder à l'amiable, plutôt que d'affirmer les droits de la Couronne par stricte application des lois:

In submitting to Your Lordship the result of our opinion on questions much embarrassed by their dependence on foreign law, and by a forbearance to assert the rights belonging in strictness to His Majesty, we trust we shall not appear to exceed the limits of the reference made to us in humbly suggesting that, under all the circumstances connected with these questions, it would be very desirable if, by any compromise or amicable arrangement, His Majesty could be restored to his rights, without the necessity of having recourse to the process of Law, which after such

29 Ibid., v. 2, p. 15: Craig à Ryland, 6 novembre 1810.

forbearance, may carry with it some appearance of hardship to the persons against whom it is so enforced³⁰.

Tout ceci ne donnait pas entière satisfaction à Ryland: s'il acceptait comme valable la proposition de régler la question des biens des Sulpiciens par un arrangement ou un compromis avec ces messieurs, il aurait préféré au sujet du patronage de l'Eglise catholique par le Roi une solution aussi énergique que la sienne, comme le proposaient les instructions additionnelles du gouverneur Craig³¹.

Les hommes de loi consultés, il restait encore aux ministres à prendre une décision. Elle fut différée pendant cinq mois. Entre temps, Ryland s'impatientait et continuait d'importuner les ministres anglais de ses visites et de ses lettres. En particulier, Lord Liverpool finit par être ennuyé de ses réclamations et par éviter toute rencontre avec lui, comme en témoigne la lettre de Ryland à Mountain:

30 Ibid., v. 1, p. 143-144: Report of the Law Officers of the Crown, on questions put to them relative to the Romish Church in Canada and the St. Sulpician Estates, 3 juillet 1811.

31 Ibid., p. 145-149: Ryland à Peel, 11 juillet 1811.

Lord Liverpool on several occasions, when we accidentally met, manifested a repugnance to enter on business with me, and I think I deserve credit for a reasonable share of impudence and perseverance in continuing as I have done to force upon his attention some of the most important matters that were entrusted to my management by the Governor in Chief³².

Ryland savait donc qu'il abusait de la patience du ministre, mais il désirait tellement remporter quelques succès dans sa mission qu'il ne pouvait s'empêcher de le faire.

Le 4 décembre 1811, Ryland fut convoqué au bureau de Peel et fut mis au courant du communiqué que Liverpool s'apprêtait à expédier à Craig au sujet des "affaires ecclésiastiques". Cette fois, le communiqué répondait mieux à son attente:

The despatch went very minutely into the subject pointing out the favor and indulgence intended to be granted to the Roman Catholic Bishop, to the parochial Clergy, and to the persons now in the possession of the Seminary Estates at Montreal, finally authorizing you to exercise the rights of the Crown, with regard to the whole, in such way and manner, and at such time, as you should think most advisable. In short, it appeared to me, that nothing would be more liberal and more judicious than these instructions were, and the whole management being left to your discretion on the spot, there was no danger of the dignity of the Crown being compromised, or the feelings of the parties concerned being hurt by a hasty or injudicious exercise of the power thus placed in your hands³³.

³² ADAQ, Mountain Papers, v. 6, p. 105: Ryland à Mountain, 31 décembre 1811.

³³ Ibid., v. 2, p. 97-98: Ryland à Prevost, 5 décembre 1811.

Toutefois, à la grande déception de Ryland, le communiqué avait été soumis à l'examen du Chancelier Lord Eldon et les doutes et les scrupules exprimés par ce dernier avaient entravé de nouveau le projet. Il importait que Sir George Prevost, le successeur de Craig, signifiât prochainement son appui aux mesures proposées sur le patronage de l'Eglise catholique et sur les biens du Séminaire de Montréal, sinon il faudrait se résigner à voir une fois encore ces questions laissées en suspens simplement à cause des hésitations de Lord Eldon³⁴. Dans ce but, Ryland avait envoyé, le 24 juillet 1811, une lettre au gouverneur du Bas-Canada pour mieux le renseigner sur les "affaires ecclésiastiques" et pour l'aider à se former une idée du caractère de M^{gr} Plessis³⁵. Même si le 5 décembre, il n'avait pas encore reçu une réponse de Prevost à cette lettre du 24 juillet, il espérait cependant recevoir bientôt une lettre du Canada et être en mesure de faire connaître à Liverpool le sentiment du gouverneur sur les mesures étudiées au cours des derniers mois. Ryland espérait en vain, car dans sa réponse, datée du 7 novembre, comme d'ailleurs dans l'ensemble de sa

34 Ibid.

35 Ibid., p. 84-85: Ryland à Prevost, 24 juillet 1811.

correspondance avec Ryland, Prevost se montra plein de réserve au sujet des mesures recommandées par son prédécesseur:

In the short time I have been in this Province I have visited it in a way to enable me to form a correct judgment of the genius and disposition of the Canadians. Travelling without pomp, I have frequent opportunities of seeing the inhabitant in his true character. I found the country in the hands of the priests, and at Quebec that prelatical pride was not confined to the Catholic Bishop³⁶.

I am in daily expectation of the arrival of the Halifax Courier, with the August letters, containing the Law Officer's opinion on the assumption of the patronage of the Romish Church in this Province, and I make no doubt that opinion will be both guarded and moderate, and that an amicable arrangement will be preferred to an enforcement of right³⁷.

Ryland réalisa, en recevant cette lettre de Prevost, que sa présence à Londres n'avait plus sa raison d'être; en conséquence, il se prépara à quitter l'Angleterre au mois d'avril 1812³⁸. Avant son départ toutefois, il voulut profiter d'une dernière occasion offerte

36 Prevost faisait ici allusion à l'évêque anglican Jacob Mountain, mieux disposé pour les choses politiques que pour la théologie, comme il le dira plus tard dans une lettre à Adam Gordon, en date du 21 juillet 1814, citée par Helen T. Manning, The Revolt of French Canada, 1800-1835, Toronto, Macmillan, 1962, p. 103.

37 APC, Ryland Papers, v. 2, p. 89-90: Prevost à Ryland, 7 novembre 1811.

38 Ibid., p. 101: Ryland à Prevost, 2 janvier 1812.

par Peel pour soulever de nouveau la question des biens des Jésuites. Le ministère anglais cherchait un moyen de défrayer le coût de construction des casernes militaires dans le Bas-Canada. Par l'intermédiaire de Peel, il s'informa auprès de Ryland s'il était possible d'utiliser à cette fin le surplus d'argent que le parlement bas-canadien avait recueilli en vertu de son Acte des prisons de 1805. Ryland leur répondit que ce surplus était sous le contrôle de la Chambre d'Assemblée et qu'il y avait en conséquence peu de chances que cette Chambre consentît à se départir de ces fonds pour les fins mentionnées. C'est alors qu'il introduisit la question des biens des Jésuites: ces biens, disait-il, étaient à la disposition de la Couronne depuis la mort du Père Cazot en 1800; leurs revenus étaient considérables, mais on n'avait pas encore déterminé à quelles fins ils pourraient être affectés; dans toute la Province, poursuivait-il, et plus particulièrement dans les groupes anglais, on espérait que ces revenus, au moins en partie, puissent servir à promouvoir l'instruction publique, si bien qu'une décision contraire ne pouvait que provoquer des déceptions; toutefois, ajoutait-il, il n'y avait aucune raison de craindre un mécontentement de la part des groupes mentionnés, si les revenus déjà amassés servaient à défrayer la construction des dites casernes, pourvu que

(il insistait sur cette clause) l'on promît de faire servir une partie des revenus futurs provenant de ces biens à la cause de l'instruction publique³⁹. Contrairement à son voeu, les Lords du Trésor Public donnèrent l'ordre de transférer les revenus déjà recueillis dans la caisse militaire, sans rien promettre pour l'avenir. Ryland en fut déconcerté et il s'aperçut qu'il avait commis une erreur⁴⁰. Toutefois, il obtint de Liverpool que Londres ne prît aucune décision finale avant d'avoir consulté le gouverneur Prevost; les Lords du Trésor Public acceptèrent que les revenus des biens des Jésuites ne soient pas assignés aux constructions de l'armée avant que le gouverneur du Bas-Canada n'eût fait savoir sa pensée à leur sujet⁴¹.

Ryland revint au Canada le 10 juin 1812. Sa mission avait connu un échec complet. Aucune des propositions recommandées par Sir James Craig au gouvernement anglais, pas même la nomination de Bowen comme procureur général du Bas-Canada, n'avait été agréée par Londres.

39 Ibid., p. 53-58: Ryland à Peel, 1^{er} février 1812; ibid., p. 103-107: Ryland à Prevost, 6 février 1812.

40 Ibid., p. 60-63: Ryland à Peel, 2 mars 1812.

41 Ibid., p. 110: Ryland à Prevost, 6 mars 1812.

CHAPITRE IV

VERS L'UNION

Sir James Craig n'attendit pas les derniers résultats de la mission de son secrétaire Ryland pour demander son propre rappel. Dès qu'il reçut la dépêche de Liverpool lui annonçant que le gouvernement britannique n'était pas disposé à donner suite à ses projets de réforme constitutionnelle dans le Bas-Canada, il se résolut à abandonner son poste le plus tôt possible¹. Son état de santé lui fournissait d'ailleurs un excellent prétexte. Londres accepta sa démission et s'empessa de lui trouver un successeur dans la personne de Sir George Prevost.

Dès son arrivée au pays, Prevost s'efforça de se renseigner personnellement sur l'esprit et les dispositions des Canadiens. Parcourant la province du Bas-Canada sans aucun appareil officiel, il put se rendre compte du prestige et de l'influence dont jouissait le clergé catholique et se convaincre en même temps qu'il était préférable de régler la délicate question du patronage de l'Eglise catholique par un arrangement à l'amiable plutôt que par l'application stricte des droits de la

¹ APC, Ryland Papers, v. 2, p. 28: Craig à Ryland, 15 janvier 1811.

Couronne². Dans ce but, il demanda à M^{gr} Plessis, quelques mois plus tard, de lui faire savoir de quelle manière il serait convenable de traiter à l'avenir les évêques catholiques du Canada. M^{gr} Plessis répondit aux avances du gouverneur par un mémoire dans lequel, après avoir fait un exposé de la situation des évêques du Canada avant et après la Conquête, il exprimait le vœu de voir l'évêque de Québec et ses successeurs légalement reconnus sur le plan civil comme évêques catholiques romains de Québec et laissait entendre qu'une augmentation de ses revenus et l'obtention d'un siège aux Conseils Exécutif et Législatif pourrait l'aider à servir le gouvernement de Sa Majesté de façon plus efficace³. En réponse au souhait de M^{gr} Plessis, Prevost obtint de Lord Bathurst l'année suivante que les rentes de l'évêque catholique fussent portées à 1000 livres sterling par année, "as a testimony of the sense which His Royal Highness entertains of the loyalty and good conduct of the gentleman who now fills that station, and of the other

2 Ibid., p. 89-90: Prevost à Ryland, 7 novembre 1811.

3 Henri Têtu et Charles-Octave Gagnon, Mandements, Lettres pastorales et Circulaires des Evêques de Québec, Québec, A. Côté et Cie, 1887-1888, v. 3, p. 79-86: Mémoire de Monseigneur J. O. Plessis à Sir George Prevost, 15 mai 1812.

Catholic Clergy of the Province⁴". Quand MGR Plessis apprit la chose, il demanda à Ryland de se faire appeler évêque de Québec au lieu de surintendant de l'Eglise catholique dans le mandat que le gouverneur lui avait donné ordre de rédiger. Ne voulant pas enfreindre de sa propre autorité une coutume qu'on avait toujours respectée dans l'administration du Bas-Canada en vertu des instructions royales, Ryland référa la demande de l'évêque catholique au gouverneur⁵. Il pensait sans doute mettre ainsi le gouverneur dans l'embarras. Prevost ne se laissa pas impressionner par cette manoeuvre du greffier du Conseil Exécutif et lui répondit qu'il ne voyait aucune objection à conférer le titre d'évêque de Québec à MGR Plessis, puisque Lord Bathurst l'avait ainsi nommé dans sa lettre de juillet 1813⁶. Après avoir tenté, dans un dernier effort, de persuader le gouverneur qu'il dérogeait aux instructions royales⁷, Ryland dut se soumettre au désir de

4 APC, Ryland Papers, v. 2, p. 139-140: extract of Earl Bathurst's letter, dated 2nd july 1813, en annexe à la lettre de Brenton à Ryland, 2 novembre 1813, ibid.

5 Ibid., p. 138: Ryland à Brenton, 28 octobre 1813.

6 Ibid., p. 139: Brenton à Ryland, 2 novembre 1813.

7 Ibid., p. 140: Ryland à Brenton, 5 novembre 1813.

M^{gr} Plessis. Ce dernier obtenait ainsi, au grand désespoir de Ryland, une reconnaissance implicite de son titre d'évêque catholique de Québec.

La venue de Prevost au Canada n'eut pas seulement pour conséquence une amélioration des relations de l'Eglise et de l'Etat, mais entraîna aussi plusieurs changements importants dans l'administration civile de la Province. Persuadé que son prédécesseur aurait pu s'épargner beaucoup de difficultés s'il avait pu s'appuyer sur un Conseil Législatif mieux constitué pour faire contrepoids à la Chambre d'Assemblée et s'il avait été entouré de meilleurs conseillers exécutifs⁸, Prevost demanda à Liverpool, quelques mois après son arrivée, d'adjoindre de nouveaux membres à chacun des deux Conseils⁹. Ultérieurement, il rétablit dans leurs fonctions militaires

8 Ibid., p. 88: Prevost à Ryland, 7 novembre 1811.

9 APC, State Papers, Q 114, p. 182: Prevost à Liverpool, 22 octobre 1811; ibid., p. 199: id. à id., 7 novembre 1811. Pour le Conseil Législatif, Prevost proposait 4 Canadiens et 4 Anglais; pour le Conseil Exécutif, 2 Canadiens et 5 Anglais. Des huit conseillers législatifs proposés, seuls furent acceptés: J. B. M. Hertel de Rouville, J. Caldwell, J. Aubert de Gaspé et J. Cuthbert; C. W. Grant entra au Conseil en 1815 et J. Richardson en 1816; C. Gaspard de Lanaudière mourut avant d'être nommé conseiller et J. Perrault ne le fut jamais. Cinq conseillers exécutifs furent nommés en 1812: J. Kerr, R. Cuthbert, M. H. Perceval, J. Muir et O. Perrault; quant aux deux autres conseillers proposés par le gouverneur, W. B. Coltman et A. L. Juchereau Duchesnay, ils entrèrent au Conseil Exécutif en 1815 et 1817 respectivement.

ceux qui en avaient été destitués par Craig et nomma Pierre Bédard, un des adversaires les plus décidés de son prédécesseur, juge de la cour provinciale des Trois-Rivières¹⁰.

Si ces diverses mesures prises par Prevost désolèrent les membres du British Party qui avaient appuyé la politique de Craig, l'attitude du gouverneur vis-à-vis de la Chambre d'Assemblée en 1814 les irrita. Au cours de la session parlementaire de cette année-là, la Chambre d'Assemblée accusa formellement les juges J. Sewell et J. Monk d'avoir tenté "de subvertir la constitution et les lois provinciales et d'introduire un gouvernement arbitraire et tyrannique contraire aux lois reconnues de cette Province¹¹". Elle se rendit même par la suite en délégation chez le gouverneur pour lui demander de transmettre à Londres les chefs d'accusation portés contre les juges et de suspendre ces juges de leur emploi jusqu'à ce qu'on connût la volonté de Sa Majesté à leur sujet¹².

10 Thomas Chapais, Cours d'histoire du Canada, Québec, Garneau, 1919-1934, v. 3, p. 8.

11 Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1791-1818, Ottawa, J. de L. Taché, 1915, p. 455: Chefs d'accusation contre J. Sewell; ibid., p. 457: chefs d'accusation contre J. Monk.

12 Ibid., p. 460: Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, 3 mars 1814.

Prevost fit savoir à la Chambre qu'il profiterait d'une occasion prochaine pour transmettre à Londres l'adresse au Prince Régent ainsi que les dits chefs d'accusation, mais qu'il ne pouvait pas suspendre les juges accusés à la demande d'une seule branche de la législature fondée sur des chefs d'accusation à l'égard desquels le Conseil Législatif n'avait pas été consulté et auxquels il n'avait pas pris part¹³.

La réponse du gouverneur provoqua un mécontentement général tant chez les députés canadiens que chez les membres du British Party. Le jour même de la réception de la Chambre d'Assemblée par le gouverneur, Ryland adressait ses réflexions indignées à son ami T. Amyot:

You will see the dreadful lengths to which such a faction is capable of going when countenanced and supported by the head of the Government. You have now to contemplate the whole Judiciary of the Province covered with the filthy aspersions of a few individuals whom no gentleman would admit into his private society, but who, under the denomination of "Representatives of the Commons of Lower Canada", can libel, without fear of the Pillory, every officer of Government, and every authority established for the support of the Crown. [...]

It requires only a certain proportion of the same leaven to be thrown into the Legislative Council and the Revolution will be compleat and I have no doubt that this will be attempted.

Meanwhile there sits [G. Prevost] astounded at the effect produced by his system of conciliation. There he sits like an idiot in a skiff,

13 Ibid.

admiring the rapidity of the Current which is about to plunge him into a bottomless abyss¹⁴.

Ryland n'était pas d'ailleurs le seul à se plaindre de l'administration de Prevost et de l'état de la Province. Plusieurs partageaient son point de vue, en particulier les conseillers exécutifs J. Mountain, P.-A. de Bonne et J. Young. Ces derniers se réunirent quelque temps après avec Ryland et décidèrent de faire connaître à Londres l'état effroyable dans lequel se trouvait la Province à la suite des activités paralysantes de la Chambre d'Assemblée et de la servilité du gouverneur à l'égard de cette Chambre, et enfin de demander le rappel du gouverneur¹⁵. Ils chargèrent Mountain de préparer à cette fin une adresse au Prince Régent, mais l'évêque anglican fit appel aux services de Ryland pour la rédaction de cette adresse¹⁶.

Dans le but d'appuyer, semble-t-il, l'adresse du Conseil Exécutif, Ryland rédigea deux mois plus tard son "Brief Review of the Political State of the Province of

¹⁴ APC, Ryland Papers, v. 3, p. 649-651: Ryland à Amyot, 3 mars 1814.

¹⁵ Helen T. Manning, The Revolt of French Canada, 1800-1835, Toronto, Macmillan, 1962, p. 104.

¹⁶ Ibid.

Lower Canada during the last seven years¹⁷". Dans ce mémoire, envoyé à Bathurst par l'intermédiaire de Peel¹⁸, Ryland montrait comment Prevost avait en tous points suivi une politique diamétralement opposée à celle de son prédécesseur et comment la Chambre d'Assemblée, encouragée par la politique du gouverneur, avait tenté, par divers bills et résolutions, de renverser la Constitution et de faire déchoir dans le mépris les autorités établies du gouvernement colonial. Il concluait son mémoire en affirmant qu'il n'y avait pas lieu d'espérer une amélioration de la situation avec la prochaine Assemblée et qu'il fallait rappeler le gouverneur si on voulait préserver la colonie de l'insurrection:

The new Assembly will have in it all that was in the last, together with a great accession of the most violent, unprincipled and worthless characters in the Colony, scarcely a man of respectability would stand forward as a candidate at the late general election, and the British and commercial interests may now be considered as excluded from the Assembly. Still however the country is not lost. It is not yet in a state of insurrection against His Majesty's Government, it may still be preserved to the Crown without having recourse to the bayonet. But the remedy must be immediate.

Should His Royal Highness the Prince Regent be pleased to entrust the administration of this

17 APC, Ryland Papers, v. 2, p. 142-159: A Brief Review etc., mai 1814.

18 Ibid., v. 4, p. 309: Ryland à Amyot, 19 mai 1816.

Government to a man of high rank, of known and established character for prudence, firmness, dignity and ability; a man accustomed to parliamentary business, not to be terrified by the clamours of the ignorant, nor appaled by the projects of the vicious: such a man would readily find means to convince the Assembly of its insignificance when disposed to do mischief; and, by making it manifest that all his measures had for their object the public good, he could not fail of restoring to the Province a state of tranquillity and happiness¹⁹.

Prevost fut rappelé à la fin de l'année de 1814. Toutefois les raisons qui motivèrent son rappel furent les accusations de lâcheté portées contre lui par la marine britannique à la suite de la défaite de la flottille anglaise sur le lac Champlain et non celles portées contre lui par Ryland ou les membres du Conseil Exécutif. Bathurst refusa en effet de présenter au Prince Régent le mémoire préparé par Mountain et il réprimanda sévèrement ce dernier d'avoir monté une machination contre le gouverneur Prevost²⁰. Quant au mémoire de Ryland, on peut facilement présumer qu'il dût subir un sort identique à celui de l'adresse du Conseil Exécutif.

Entre temps, Sewell était passé en Angleterre pour se défendre. Son cas, ainsi que celui de Monk, fut étudié par le Conseil Privé qui rendit en juin 1815 un jugement favorable aux deux juges inculpés par la Chambre

19 Ibid., v. 2, p. 159: A Brief Review etc.

20 H. T. Manning, op. cit., p. 105.

d'Assemblée. Sir Gordon Drummond, le successeur de Prevost, fit connaître l'arrêté du Conseil à la Chambre d'Assemblée au début de la session parlementaire de 1816. Loin de se soumettre à cette décision, la Chambre reprit le procès des juges Sewell et Monk sous le prétexte qu'elle n'avait pas pu se faire entendre à Londres. Drummond se résolut alors à dissoudre la Chambre d'Assemblée, comme il en avait reçu l'ordre dans le communiqué de Bathurst de juillet 1815²¹.

Drummond n'avait donc pas réussi à clore le procès des juges Sewell et Monk et encore moins à promouvoir les intérêts britanniques²². Malgré ses inquiétudes, Ryland estimait qu'il était encore possible de redonner à la Province le bonheur et la tranquillité qu'elle avait déjà connus, sans pour cela modifier la Constitution de 1791 ni réunir les deux provinces canadiennes, à la condition toutefois de nommer un gouverneur énergique et ferme et de lui donner le pouvoir de mettre à exécution le système de gouvernement sage et éclairé proposé

21 A. G. Doughty and D. A. McArthur, Documents Relating to the Constitutional History of Canada, 1791-1818, Ottawa, C. H. Parmelee, 1914, p. 474: Drummond à Bathurst, 27 février 1816.

22 APC, Ryland Papers, v. 4, p. 293-294: Ryland à Amyot, 12 mars 1816.

en 1775 par James Marriot dans son "Plan of a Code for the Province of Quebec²³".

Au début de juillet 1816, Sir John Coape Sherbrooke, l'homme de confiance de Bathurst, arrivait à Québec pour remplacer Drummond qui avait quitté le pays en mai. Esprit clairvoyant et conciliateur, il réussit dès la session de 1817 à faire abandonner le procès de la Chambre d'Assemblée contre les juges Sewell et Monk. La Chambre devait cependant le mettre aussitôt dans l'embaras en ouvrant le procès du juge L. C. Foucher, coupable "de crimes de trahison et de conduite criminelle dans l'exercice de sa charge de juge²⁴". Pour se tirer d'affaire, Sherbrooke ordonna au juge inculpé, avant même que la Chambre ne lui adressât une demande de suspension, de s'abstenir d'exercer ses fonctions judiciaires jusqu'à ce que Londres eût fait connaître sa volonté à cet effet²⁵. Il recommanda ensuite à Londres de constituer dans la colonie un tribunal pour entendre les charges portées contre le juge, afin d'éviter que la Chambre ne se plaigne

23 Ibid., p. 295-296.

24 A. G. Doughty et D. A. McArthur, Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1791-1818, p. 511: Adresse de la Chambre d'Assemblée au Prince Régent.

25 A. G. Doughty and D. A. McArthur, Documents Relating to the Constitutional History of Canada, 1791-1818, p. 502-503: Sherbrooke à Bathurst, 10 mars 1817.

à nouveau d'un jugement ex parte²⁶. A la suite de cette recommandation du gouverneur, Londres décida de faire juger par le Conseil Législatif les mises en accusation faites par la Chambre d'Assemblée²⁷. Cette décision confiait au Conseil Législatif une fonction qui n'avait pas été prévue par la Constitution de 1791 et par le fait même posait au gouverneur une nouvelle difficulté: quelle procédure fallait-il suivre pour investir le Conseil des pouvoirs judiciaires nécessaires pour remplir sa nouvelle fonction? Après avoir consulté plusieurs jurisconsultes de la Province, Sherbrooke s'entretint du problème avec Ryland. Ce dernier contourna la difficulté en prétendant que c'était mal interpréter la pensée de Londres contenue dans la dépêche de Bathurst que de vouloir accorder au Conseil des pouvoirs autres que ceux de grand juré de la Province. D'après lui, tout ce qu'on pouvait exiger du gouverneur avant de procéder à un jugement final dans les accusations portées par la Chambre d'Assemblée à l'endroit des officiers de la Couronne, c'était que le gouverneur communiquât par message aux deux Chambres du

26 H. T. Manning, op. cit., p. 108.

27 A. G. Doughty and D. A. McArthur, Documents Relating to the Constitutional History of Canada, 1791-1818, p. 510-511: Bathurst à Sherbrooke, 7 juillet 1817.

parlement la substance de la dépêche de Bathurst²⁸. Sherbrooke ne voulut point accepter une telle interprétation²⁹ et refusa en conséquence d'informer les deux Chambres comme Ryland le lui avait proposé. Un tel refus désappointa Ryland aussi profondément que les nominations récentes dans les deux Conseils³⁰. Ryland estimait en effet que, dans le choix des nouveaux conseillers, Sherbrooke s'était laissé influencer par des personnes dépourvues de toute intégrité politique et prêtes à sacrifier les intérêts de la Couronne à leurs intérêts personnels³¹. La nomination de M^{gr} Plessis au Conseil Législatif avec le titre d'évêque de l'Eglise catholique romaine de Québec lui apparaissait particulièrement mauvaise. Comme il le fit plus tard remarquer à son ami Jacob Mountain, Sherbrooke, tout comme Prevost, avait été assez faible pour mettre son entière confiance dans l'évêque

28 APC, Ryland Papers, v. 4, p. 406-411: Ryland à Sherbrooke, 19 novembre 1817.

29 Ibid., p. 419-422: Sherbrooke à Ryland, 15 décembre 1817.

30 APEAQ, Bishopthorpe Papers, bundle 9: Ryland à Mountain, 6 janvier 1818. Sherbrooke avait fait nommer au Conseil Législatif: L. de Salaberry, W. Burns, J. O. Plessis, T. P. J. Taschereau, T. Coffin, W. Scott, M. H. Perceval, R. McKenzie, O. Perrault, L. R. Chaussegros de Lery, J. Irvine et L. Turgeon; et au Conseil Exécutif: W. Smith, J. Irvine et A. L. Duchesnay.

31 Ibid.: Ryland à Mountain, 26 octobre 1817.

catholique et lui concéder les droits les plus importants de la Couronne dans l'espoir d'avoir une administration facile et de se montrer populaire; de telles considérations avaient entraîné la complète désorganisation du gouvernement et la destruction du prestige et de l'influence de la Couronne³².

Quand Sherbrooke quitta le pays à la fin de juillet 1818, la querelle des subsides était sur le point d'éclater. L'habileté du gouverneur avait réussi à en retarder l'échéance. La maladresse de son successeur, le duc de Richmond, la provoqua. Il aurait été intéressant de connaître le point de vue de Ryland sur l'état de la querelle en 1819. Les documents nous permettent seulement de suivre la pensée du conseiller législatif sur des questions relativement moins importantes, mais, selon lui, lourdes de conséquences pour les intérêts britanniques dans le Bas-Canada, comme le projet de loi scolaire de 1819 et le problème des biens des Sulpiciens. Mais avant d'aborder le premier de ces points, il importe de rappeler quelques faits.

En 1814, la Chambre d'Assemblée avait adopté un projet de loi visant "à établir des écoles dans les paroisses de campagne de cette Province pour y enseigner

32 Ibid.: Ryland à Mountain, 10 juillet 1818.

les premiers éléments de l'éducation". Le projet de loi, que Ryland qualifia du caractère le plus insidieux³³, avait été rejeté par le Conseil Législatif. Il avait fallu ensuite attendre jusqu'en 1818 avant de voir la Chambre d'Assemblée adopter un autre projet de loi scolaire semblable à celui de 1814. Cette fois, le bill avait reçu l'approbation du Conseil Législatif, mais il avait été réservé pour la sanction royale que l'on n'avait pas accordée³⁴.

La Chambre d'Assemblée revint à la charge en 1819 avec un troisième projet de loi "pour encourager et promouvoir l'éducation dans les paroisses de campagne de cette Province". Lorsqu'on présenta le projet de loi au Conseil Législatif, Ryland s'efforça de le faire avorter, en proposant qu'on en remît l'étude au mois d'août suivant. En termes parlementaires, c'était demander au Conseil de rejeter le bill. On ne pouvait pas, selon lui, approuver un projet de loi qui pourvoyait à l'établissement d'écoles sur lesquelles le gouvernement exécutif n'avait aucun droit de surveillance ou de contrôle et

33 APC, Ryland Papers, v. 2, p. 153: A Brief Review etc., mai 1814.

34 Louis-Philippe Audet, Le Système scolaire de la Province de Québec, Québec, les Presses Universitaires Laval; les Éditions de l'Erable, 1951-1956, v. 3: L'Institution Royale, les débuts: 1801-1825, p. 150-160.

qu'on pourrait éventuellement convertir à des fins essentiellement différentes dans leur nature de celles spécifiées dans le projet³⁵. Le Conseil Législatif approuva néanmoins le projet de loi après y avoir apporté quelques amendements que la Chambre d'Assemblée accepta sans difficulté, mais Londres refusa de sanctionner le projet de loi parce qu'il n'accordait pas au gouvernement un droit de contrôle sur les écoles³⁶. Ryland obtenait donc indirectement gain de cause.

Quant au problème des biens des Sulpiciens, le débat s'ouvrit vers la fin de la session de 1819 autour d'une clause insérée par la Chambre d'Assemblée dans la charte qui confiait aux soins d'une compagnie privée la construction du canal de Lachine. Cette clause se lisait comme suit:

Pourvû que rien de contenu au présent Acte, ne sera entendu donner le droit à la dite Compagnie de Propriétaires, d'entrer sur aucune partie du terrain [sic] actuellement clos et fermé, servant de cour et de jardin au Petit Séminaire de Montréal, à moins que ce ne soit du consentement exprès et par écrit de Messieurs les ecclésiastiques du Séminaire de St. Sulpice de Montréal³⁷.

³⁵ Journals of the Legislative Council of Lower Canada, 1819, p. 91-92.

³⁶ L.-P. Audet, op. cit., p. 198, note 10.

³⁷ Journals of the Legislative Council of Lower Canada, 1819, p. 131.

Ryland et Hale demandèrent qu'on retranchât cette clause de la charte sous prétexte qu'elle reconnaissait aux Sulpiciens des droits qu'ils ne possédaient pas sur les biens du Séminaire de Montréal. Le Conseil passa outre à leur demande et adopta la charte en troisième lecture sans aucun amendement³⁸.

Le débat sur les droits de propriété des Sulpiciens de Montréal eut d'autres rebondissements après la clôture de la session. Un certain monsieur Porteous avait construit au cours de l'année un moulin sur les réserves militaires de l'île de Montréal. Cet acte violait le droit de banalité des Sulpiciens, seigneurs de l'île. M. Roux, supérieur du Séminaire de Montréal, porta plainte auprès du gouverneur et le supplia "de faire déclarer à M. Porteous que la permission ne lui avait été donnée que pour fournir de l'eau à la Ville et non pour autre objet³⁹". Le gouverneur répondit au supérieur qu'il ne pouvait pas accepter ses réclamations, puisque la Couronne ne reconnaissait pas les Sulpiciens comme propriétaires des biens du Séminaire de Montréal et il lui annonça à cette occasion son intention de demander au gouvernement de Londres une décision finale sur cette

38 Ibid.

39 APC, "S" Series, v. 144-1, p. 15-16: Roux à Richmond, 5 mai 1819.

question⁴⁰. Dans un mémoire adressé au gouverneur un mois plus tard, M. Roux revendiqua énergiquement les droits de sa communauté sur les biens contestés, en réfutant une à une toutes les raisons apportées par les jurisconsultes de la Couronne contre les droits du Séminaire⁴¹. Ce refus du Supérieur des Sulpiciens de reconnaître les droits de la Couronne sur les biens du Séminaire de Montréal apparut à Ryland tellement sérieux qu'il se fit un devoir de réclamer auprès du gouverneur un changement radical dans le système politique de la Province:

Should therefore the object considered as worth contending for the Crown, it is evident that the Colonial Government must retrace its steps, and by degrees, adopt a different system of politics from that which has been acted upon during the last seven years.

Means must be found for introducing a protestant representation into the House of Assembly, either by a union of the two Provinces or by a new division of the Lower Province, so as to afford a representation to the Townships, the only means by which their allegiance can be secured to the British Government⁴².

40 APC, Ryland Papers, v. 4, p. 449-454: Ready à Roux, 1^{er} juin 1819.

41 Robert Christie, A History of the Late Province of Lower Canada, Montréal, Worthington, 1866, v. 6, p. 370-385: Roux à Ready, 14 juillet 1819.

42 APC, Ryland Papers, v. 4, p. 502-503: Ryland à Ready, 1^{er} août 1819.

Après sept ans d'efforts infructueux pour défendre les droits britanniques dans le Bas-Canada, Ryland revenait donc à l'idée d'une nouvelle division de cette Province ou d'une union des deux provinces canadiennes comme seuls moyens efficaces de sauvegarder ces droits. Aussi est-il facile de s'imaginer avec quelle satisfaction il apprit au début de l'été de 1822 la nouvelle qu'un projet de loi destinée à unir les deux législatures du Canada avait été soumis à la Chambre des Communes du parlement impérial. Ce projet de loi fut discuté par le parlement bas-canadien au début de la session de 1823. La Chambre d'Assemblée vota une adresse de protestation contre ce projet. Le Conseil Législatif vota lui aussi une adresse semblable, malgré l'énergique opposition de six de ses membres parmi lesquels se trouvait Ryland. Les principales raisons invoquées par ce groupe de conseillers étaient les suivantes: l'Union du Haut et du Bas-Canada réglerait l'épineux problème des subsides, encouragerait l'introduction d'une population britannique dans le Bas-Canada, augmenterait les ressources commerciales du pays et donnerait un nouvel essor à la prospérité et à l'avancement des deux provinces⁴³.

43 Journals of the Legislative Council of Lower Canada, 1823, p. 25-28.

En Angleterre, on continua à étudier le projet pendant deux ans, mais on ne jugea pas à propos d'en demander l'adoption par le parlement. Pendant qu'on discutait au parlement de Londres la question de l'Union, il se produisit à la Chambre d'Assemblée une sorte d'accalmie. La Chambre laissa momentanément taire ses prétentions sur ses droits de disposer de tous les revenus recueillis en vertu du Quebec Revenue Act et vota en 1823 le budget demandé par le gouverneur. Ce budget fut accepté par le Conseil Législatif⁴⁴. A la session de 1824, la Chambre d'Assemblée modifia cependant son attitude et elle retranscha du budget vingt-cinq pour cent des salaires de tous les fonctionnaires et officiers du gouvernement. Comme on pouvait s'y attendre, le Conseil Législatif rejeta ce bill et le gouvernement se retrouva sans budget pour l'année en cours⁴⁵.

L'issue de la session de 1824 laissait présager pour l'année suivante des débats assez mouvementés. Il n'en fut pas ainsi. Au mois de juin 1824, Lord Dalhousie traversa en Angleterre. Sir Francis Burton le remplaça durant son absence. Il convoqua le parlement au début de janvier 1825, en invitant dans son discours du trône, les

44 T. Chapais, op. cit., v. 3, p. 147-148.

45 Ibid., p. 160.

deux Chambres à s'unir "cordialement pour écarter les difficultés passées, et pour en prévenir un retour par un arrangement à l'amiable des affaires financières de la Province⁴⁶". En février, il présenta à la Chambre d'Assemblée "une estimation des dépenses ordinaires, permanentes et croissantes du gouvernement civil du Bas-Canada, pour l'année 1825, et du revenu applicable à la décharge d'icelles" et lui demanda de voter le montant nécessaire "pour remplir le déficit dans les subsides⁴⁷". Cette formule vague avait été suggérée à Burton par Ryland lui-même, dans une lettre datée du 24 octobre 1824:

I really think that these difficulties are to be attributed more to the vacillating and injudicious manner in which the public accounts have been submitted on the part of the Crown to the Legislative Bodies than to an indisposition on the part of the Assembly to meet the reasonable expectations of His Majesty's Government in making the necessary appropriation for defraying the expenses of the civil establishment.

.
I feel persuaded it would have been much more prudent from the first to have sent down only the usual accounts and statements prepared by the Inspector General pointing out the inadequacy of the appropriated funds to meet the annual expense, and to have called on the Assembly to grant an aid out of the unappropriated, but then temporary, funds to make good the deficiency; it has always

46 Cité dans Chapais, *op. cit.*, v. 3, p. 171.

47 A. G. Doughty et N. Story, Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1819-1828, Ottawa, J. O. Patenaude, 1935, p. 270: Burton à l'Assemblée du Bas-Canada, 18 février 1825.

appeared to me that this might have been so managed as to insure complete success.

The squabbling contradictory and irritating proceedings (de part et d'autre) which have subsequently taken place, undoubtedly throw great difficulty in the way of an amicable arrangement at the present moment, yet I do not despair of your Excellency being enabled to accomplish this very desirable object without sacrificing either the just prerogative of the Crown or the constitutional privilege of the Upper House⁴⁸.

La proposition de Burton plut à la Chambre d'Assemblée. Elle y vit ou voulut y voir, comme le dit T. Chapais⁴⁹, une reconnaissance de son droit de contrôle sur le revenu affecté en permanence. Le budget qu'elle vota fut agréé par le Conseil Législatif, à la grande satisfaction de Burton. Il avait obtenu un budget pour l'exercice financier de 1825 et il avait pour de bon fait admettre à la Chambre d'Assemblée le droit de la Couronne de disposer des revenus permanents de la Province⁵⁰. Ryland fut lui aussi satisfait des résultats: Burton avait dans les circonstances adopté la meilleure et la seule ligne de conduite qui pût graduellement amener la Chambre d'Assemblée à accorder de façon constitutionnelle et

48 APC, Young Papers, v. 7, p. 461-462: Ryland à Burton, 24 octobre 1824.

49 T. Chapais, op. cit., v. 3, p. 171.

50 A. G. Doughty and N. Story, Documents Relating to the Constitutional History of Canada, 1819-1828, Ottawa, J. O. Patenaude, 1935, p. 270: Burton à Bathurst, 24 mars 1825.

libérale les subsides nécessaires au soutien du gouvernement civil⁵¹.

La querelle des subsides reprit en 1826, quand Dalhousie annonça à la Chambre d'Assemblée qu'il avait reçu ordre de Bathurst de ne plus donner la sanction royale à des bills de subsides semblables à celui qu'elle avait adopté l'année précédente. La Chambre d'Assemblée ne voulut pas accepter cette ingérence du Secrétaire d'Etat et refusa en conséquence de voter les subsides tels que demandés par le gouverneur. Cette situation dura jusqu'au départ de Dalhousie en 1828⁵².

Sous l'administration de Sir James Kempt, les bills de subsides votés par la Chambre d'Assemblée furent acceptés au Conseil Législatif grâce à quelques manœuvres de Sewell qui obtint même, en 1829 du moins, l'appui et la collaboration de Ryland à cette fin. La crainte de voir passer tout le revenu de la Province sous le contrôle de la Chambre d'Assemblée, comme le préconisait le Canada Report de 1828, avait amené Ryland et d'autres conseillers législatifs à se ranger du côté de

51 APC, Ryland Papers, v. 4, p. 559-560: Ryland à Burton, 21 mars 1826.

52 T. Chapais, op. cit., v. 3, p. 177-184.

Sewell pour montrer à Londres qu'ils étaient prêts à collaborer avec la Chambre d'Assemblée⁵³.

En 1830, d'importants changements politiques se produisirent en Angleterre. Sorti vainqueur des élections du mois d'août, le parti Whig prit le pouvoir. Un nouveau ministère fut formé sous la présidence de Lord Grey. Au Colonial Office, Lord Goderich remplaça Sir George Murray.

Plus encore que son prédécesseur c'était un homme conciliant et pondéré. Dès son entrée au ministère des colonies, il se proposa de mettre un terme aux difficultés canadiennes, en réalisant toute une série de réformes et de concessions importantes⁵⁴.

Un de ses premiers gestes en ce sens fut d'offrir à la Chambre d'Assemblée en 1831 une partie des revenus de la Couronne en retour d'une liste civile permanente de 19,500 livres sterling, mais la Chambre d'Assemblée refusa l'offre et continua de voter les subsides comme elle l'avait fait antérieurement. La même année, Goderich fit adopter par le parlement impérial un acte, généralement connu sous le nom d'Howick Act, en vertu de quoi on céda sans réserve à la législature du Bas-Canada tous les revenus de la Couronne. En retour d'une concession aussi

53 H. T. Manning, op. cit., p. 301-302.

54 T. Chapais, op. cit., v. 3, p. 234.

généreuse, il demandait à la Chambre de voter une liste civile permanente de 5,900 livres sterling seulement. Le montant de la liste civile était certes insignifiant, mais pour la Chambre d'Assemblée c'était moins une question de chiffres que de principe. Elle refusa donc d'accorder la liste civile demandée⁵⁵.

Prévoyant dès l'ouverture de la session de 1832-1833 un désaccord entre les deux Chambres du parlement bas-canadien sur la question des subsides, Ryland jugea opportun d'en avertir aussitôt les autorités de Londres et de leur indiquer une manière d'agir, le cas échéant. On devrait d'abord décider, disait-il dans son mémoire⁵⁶, si la Couronne pourrait encore disposer, sans l'assentiment de la législature du Bas-Canada, des revenus cédés à cette législature en vertu de l'Howick Act. Si oui, les Lords du Trésor pourraient déterminer eux-mêmes à quelles fins on pourrait affecter ces revenus jusqu'à ce que les deux Chambres de la législature du Bas-Canada en soient venues à un accord sur la question des subsides. Si non, il faudrait alors, soit amender l'Howick Act, soit le

55 Ibid., p. 236-237.

56 APC, State Papers, Q 205, p. 574-576: Mémoire de Ryland à un inconnu, 27 novembre 1832. On peut facilement supposer que Ryland envoya son mémoire au secrétaire ou sous-secrétaire d'Etat au Colonial Office.

rappeler, sans quoi l'administration de la justice et les divers services du gouvernement se trouveraient paralysés.

La session de 1832-1833 se termina sans qu'on eût voté les subsides demandés par le gouvernement. La Chambre d'Assemblée avait présenté un bill de subsides, mais le Conseil Législatif l'avait rejeté. D'ailleurs, selon Ryland, le bill de l'Assemblée était inacceptable:

If the preposterous pretensions of the Assembly, to prescribe by an annual Bill the terms and conditions on which every servant of the Crown in this Province shall be admitted to office were acceded to, few Englishmen would wish for office here, and emigration to this part of the British dominions would be put an end to till such time as the rapidly increasing population of Upper Canada should pour down upon and overwhelm the French inhabitants of the Lower Province [...]⁵⁷.

Poursuivant ses réflexions sur la croissance rapide de la population du Haut-Canada, Ryland ajoutait:

This time, it appears to me, is not far distant for, by all we hear and read concerning the improvements in this part of His Majesty's dominions, we are justified in believing that its population is augmented by the adoption of a system which produces as great and astonishing effects as those derived from steam in the various uses to which it is applied⁵⁸.

Et il tirait la conclusion suivante:

57 APC, Ryland Papers, v. 4, p. 590-591: Ryland à Aylmer, 14 août 1833.

58 Ibid., p. 591.

I feel confident therefore that the policy of Government with respect to the Canadas must shortly be changed, and that their union under one legislature must soon take place⁵⁹.

En février 1834, Ryland entreprit une dernière démarche pour aider le gouvernement du Bas-Canada à sortir de l'impasse financière dans laquelle il se trouvait placé à la suite du refus de la Chambre d'Assemblée de voter les subsides demandés. Il écrivit directement au secrétaire du Colonial Office Lord Stanley et lui transmit en même temps le Brief Review qu'il avait écrit en 1814⁶⁰. Ce mémoire devait permettre au secrétaire du Colonial Office de prendre conscience de l'inutilité des concessions faites au cours des vingt dernières années par les ministres anglais pour se concilier la Chambre d'Assemblée. L'état politique de la Province était désormais tel qu'une intervention du gouvernement anglais s'imposait, soit pour unir les deux Canadas sous une seule législature, soit pour amender ou rappeler l'Howick Act jusqu'à ce que les deux Chambres de la législature du Bas-Canada se soient mises d'accord sur un bill de subsides. Sa lettre faisait en outre allusion à la décision de la Chambre d'Assemblée de prendre "en considération

59 Ibid.

60 APC, State Papers, Q 220, p. 307-310: Ryland à Stanley, 10 février 1834.

l'état de la Province⁶¹", décision qu'il commentait dans les termes suivants:

[...] yet it appears desirable that the leaders of the Assembly should have full opportunity to manifest their inmost wishes and designs which every man in the Province who has English ideas and English feelings trusts will strengthen the determination of His Majesty's Ministers to convert Lower Canada into a truly English Colony, and to draw forth its vast resources by the establishment of a Land Company similar to that which has produced such a rapid increase of population and commerce in the Upper Canada⁶².

Ryland était depuis longtemps convaincu que l'union des deux Canadas était le moyen le plus efficace de sauvegarder les intérêts britanniques dans le Bas-Canada. L'expérience qu'il avait vécue depuis le départ de Craig l'avait ancré davantage dans ses convictions. Il espérait désormais qu'à la suite des derniers événements Londres allait enfin mettre un terme à sa politique de conciliation et se décider à adopter les mesures nécessaires pour faire perdre au Bas-Canada son visage français⁶³.

61 Cette décision avait été prise le 14 janvier 1834. "Prendre en considération l'état de la Province" signifiait que "les chefs du parti populaire, M. Papineau en tête, faisaient avec véhémence la revue de nos griefs et se lançaient dans une attaque à fond contre les attermoiments, les denis de justice et l'arbitraire du pouvoir exécutif." T. Chapais, op. cit., v. 4, p. 16.

62 APC, State Papers, Q 220, p. 309: Ryland à Stanley, 10 février 1834.

63 A partir de 1834, on perd la trace de l'activité politique de Ryland.

CONCLUSION

Dans sa pensée comme dans son action politique, Ryland fut l'homme des intérêts britanniques dans le Bas-Canada. Tout au long de sa carrière, il rêva de faire de cette Province une colonie britannique dans ses moeurs, sa religion et son gouvernement. La réalisation de ce rêve exigeait un double effort: encourager d'une part les éléments favorables aux intérêts britanniques et neutraliser d'autre part les éléments hostiles à ces intérêts.

Ryland collabora en conséquence avec les dirigeants anglais pour organiser un nouveau système scolaire dans la Province. Il se chargea lui-même de tracer des règlements pour assurer la mainmise du gouvernement sur l'organisme responsable de ce système, l'Institution Royale, et chercha à trouver des revenus pour la fondation d'écoles qui, dans son esprit, devaient non seulement servir à répandre l'instruction chez les Canadiens ou les Anglais, mais aussi contribuer à changer les sentiments politiques et religieux des Canadiens.

De plus, il s'employa à donner à l'Eglise anglicane un plus grand prestige afin qu'elle pût rivaliser en pompe et en éclat extérieur avec l'Eglise catholique. En ce sens, il recommanda au gouverneur Milnes d'améliorer

CONCLUSION

93

la situation financière du siège épiscopal anglican de Québec et de lui adjoindre un doyenné et un chapitre.

Toutefois ce fut l'Eglise catholique et la Chambre d'Assemblée qui furent pour Ryland la source de ses inquiétudes les plus vives. L'Eglise catholique était en effet, selon lui, trop puissante et la Chambre d'Assemblée trop française et catholique pour qu'on puisse espérer promouvoir les intérêts britanniques dans la colonie. Pour restreindre l'influence de l'Eglise catholique, Ryland réclama à maintes occasions auprès des chefs du gouvernement l'application stricte et rigoureuse des instructions royales concernant le patronage de cette Eglise. Pour faire d'autre part obstacle à la prépondérance canadienne dans la Chambre d'Assemblée, il proposa d'importants changements dans les divers échelons de l'administration de la colonie: nomination de nouveaux membres surtout anglais au Conseil Législatif; remplacement de certains juges par des Britanniques nés et formés en Grande-Bretagne et adoption de mesures susceptibles d'introduire une représentation anglaise plus forte à la Chambre d'Assemblée et d'encourager la colonisation de manière à favoriser un accroissement progressif de cette représentation.

Ryland ne pouvait pas concevoir que dans une colonie britannique l'Eglise catholique puisse jouir de

CONCLUSION

94

pouvoirs et de privilèges dont sa propre Eglise ne jouissait pas et que des sujets de langue française acquis à l'Angleterre par droit de conquête aient à jouer un rôle politique important. Faire des concessions sur l'un ou l'autre de ces points, c'était, selon lui, trahir les intérêts britanniques et mettre en danger à plus ou moins brève échéance la prédominance anglaise dans la colonie. Il est alors facile de comprendre pourquoi Ryland défendit énergiquement à Londres les projets élaborés par Craig, soit pour abroger l'Acte de 1791 ou réunir les deux Canadas, soit, suivant ses propres suggestions, pour exercer sur l'Eglise catholique la suprématie royale et prendre possession des biens des Sulpiciens et pourquoi il combattit avec autant d'énergie les gouverneurs Prevost et Sherbrooke qui manifestèrent des dispositions plus bienveillantes à l'égard de l'évêque catholique de Québec et qui adoptèrent des attitudes plus conciliatrices envers la Chambre d'Assemblée.

Après le départ de Sherbrooke, Ryland se fit le défenseur de l'idée d'union qu'il avait proposée lors de sa mission à Londres; la querelle des subsides qui l'occupa pendant une vingtaine d'années devait l'amener à considérer la réunion des deux Canadas comme la seule solution permanente pour mettre fin aux conflits de la province du Bas-Canada. Dans cette querelle des subsides,

CONCLUSION

95

Ryland s'opposa vivement aux prétentions de la Chambre d'Assemblée à vouloir exercer un contrôle absolu sur tous les revenus de la Province. Pour éviter que la Chambre refusât de voter les subsides nécessaires à la bonne marche de l'administration de la colonie, il suggéra à Burton, pendant l'absence de Dalhousie, de présenter les estimations budgétaires dans une formule générale qui fût acceptable à la Chambre sans pour autant sacrifier les droits de la Couronne. La crainte de voir passer tous les revenus sous le contrôle de la Chambre l'amena plus tard à donner momentanément son appui à des bills de subsides qu'il aurait en d'autre temps rejetés. Mais quand la Chambre prit le contrôle effectif de tous les revenus en vertu de l'Howick Act et qu'elle refusa d'accorder les subsides demandés par l'administration britannique, Ryland entreprit des démarches pour faire abroger ou amender l'Howick Act et pour obtenir l'union des deux Canadas qu'il avait à maintes reprises proposée.

Si Ryland a réussi d'une certaine façon à défendre les intérêts britanniques dans le Bas-Canada, il a par contre connu trois échecs majeurs dans la lutte qu'il a menée pour les promouvoir: malgré son opposition, les pouvoirs et privilèges de l'Eglise catholique ont été officiellement reconnus; les ambitions de la Chambre d'Assemblée n'ont pas été refrénées comme il le désirait; le

CONCLUSION

96

ystème d'instruction publique qu'il favorisait n'a pas été établi. Ryland, mort en 1838, n'a pas connu l'Union. Mais ce que nous savons de l'homme nous autorise à affirmer, sans risquer de trahir la vérité historique, qu'il aurait considéré l'Acte de 1840 comme le couronnement de sa carrière politique.

BIBLIOGRAPHIE

Sources premières.

Manuscripts.

Bishopthorpe Papers, APEAQ.

Ces papiers consistent en une centaine de lettres reçues ou envoyées par J. Mountain. On y a retrouvé quelques lettres de Ryland à l'évêque pendant son voyage en Angleterre de 1816 à 1819.

Mountain Papers, ADAQ, Section III, Series C, 10 vol.

Cette série renferme la correspondance de J. Mountain de 1793 à 1825 et aussi celle de C. J. Stewart et G. J. Mountain de 1826 à 1845. On y a retracé quelques lettres de Ryland à J. Mountain, Spencer et Milnes.

Ryland Papers, APC, MG 24, B 3, 5 vol.

Cette collection contient la majeure partie des écrits de Ryland: mémoires, pétitions, adresses et correspondance, ainsi que certains papiers relatifs aux affaires politiques du Canada. Elle a été la source principale de cette thèse.

Sewell Papers, APC, MG 23, GII 10, 18 vol.

Correspondance et autres papiers de la famille Sewell de 1650 à 1911. Les archives possèdent un inventaire manuscrit de ces papiers. On y a retrouvé quelques lettres de Ryland à Jonathan Sewell.

"S" Series, APC, RG 4, A 1, 460 vol.

Cette série est actuellement fermée au public. On nous a cependant permis de consulter le volume 144 pour retrouver la lettre de Roux à Richmond de 1819.

State Papers, Q Series, APC, MG 11, 431 vol.

A l'aide des inventaires publiés par les Archives du Canada on a fouillé les volumes 66 à 241 dans lesquels se trouvaient plusieurs lettres, pétitions ou mémoires de Ryland aux gouverneurs ou autres politiques du Canada et de Grande-Bretagne.

Young Papers, APC, MG 24, B 4, 9 vol.

Correspondance et autres papiers de John Young et de son fils Thomas Ainslie Young. On a trouvé égarée parmi ces papiers une lettre de Ryland à Burton.

Imprimés.

Doughty, Arthur G. and Duncan A. McArthur, Documents Relating to the Constitutional History of Canada, 1791-1818, Ottawa, C. H. Parmelee, 1914, xiii-576 p.

Doughty, Arthur G. et Duncan A. McArthur, Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1791-1818, Ottawa, J. de L. Taché, 1915, xiii-582 p.

Doughty, Arthur G. and Norah Story, Documents Relating to the Constitutional History of Canada, 1819-1828, Ottawa, J. O. Patenaude, 1935, xi-538 p.

Doughty, Arthur G. et Norah Story, Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1819-1828, Ottawa, J. O. Patenaude, 1935, xi-534 p.

Têtu, Henri et Charles-Octave Gagnon, Mandements, Lettres pastorales et Circulaires des Evêques de Québec, Québec, A. Côté et Cie, 1887-1888, 4 vol.

Journals of the Legislative Council of Lower Canada, Québec, J. Neilson, 1795-1837.

Guides.

[s.d.]. Inventaire des Papiers Sewell, manuscrit, APC,

Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1942-1943, 1946-1947.

Un inventaire des Mountain Papers a été publié dans ces deux volumes.

Report on Canadian Archives, 1891-1893, 1896-1901.

L'inventaire des State Papers que nous avons consultés a été publié dans ces volumes.

Ouvrages généraux.

Audet, Louis-Philippe, Le Système scolaire de la Province de Québec, Québec, les Presses Universitaires Laval; les Editions de l'Erable, 1951-1956, 6 vol.

Ouvrage bien documenté sur l'histoire de l'instruction dans la province de Québec. Le troisième volume qui traite de l'Institution Royale et des démarches faites par le groupe anglais et le groupe canadien pour organiser un meilleur système scolaire dans le Bas-Canada a été un précieux instrument de travail dans la préparation de cette thèse.

Chapais, Thomas, Cours d'histoire du Canada, Québec, Garneau, 1919-1934, 8 vol.

L'auteur s'applique surtout à faire l'histoire constitutionnelle du Canada depuis la Conquête jusqu'à la Confédération. Les volumes 2, 3 et 4 qui couvrent la période du Bas-Canada ont servi d'ouvrage de base pour cette thèse.

Christie, Robert, A History of the Late Province of Lower Canada, Parliamentary and Political, from the Commencement to the Close of its Existence as a Separate Province, Montréal, Worthington, 1866, 6 vol.

Dans la préface du 6^e volume, l'auteur trace un bref mais très bon portrait de Ryland. Le reste du volume est presque entièrement consacré à la publication d'écrits de Ryland. Nous n'y avons eu recours que lorsque nous n'avons pas pu retrouver les originaux. Ce 6^e volume semble avoir été la source de tout ce qu'on a écrit sur Ryland par la suite.

Groulx, Lionel, L'Enseignement français au Canada, Montréal, Granger frères, 1933, 2 vol.

Ce livre demeure avec celui de L.-P. Audet un ouvrage indispensable pour connaître l'histoire de l'éducation dans le Canada français.

Manning, Helen Taft, The Revolt of French Canada, 1800-1835, a Chapter in the History of the British Commonwealth, Toronto, Macmillan, 1962, xx-426 p.

Étude remarquable sur le nationalisme canadien français et les conflits qu'il engendra. L'analyse des réactions du gouvernement anglais sur ces conflits est particulièrement intéressante. Cette étude a également servi d'ouvrage de base pour cette thèse.

Millman, Thomas Reagh, Jacob Mountain, First Lord Bishop of Quebec, Toronto, The University of Toronto Press, 1947, viii-320 p.

Excellente biographie sur l'évêque anglican. Le livre nous a surtout intéressé par son étude des relations de l'évêque avec Ryland et Sewell.

Morgan, Henry J., Sketches of Celebrated Canadians and Persons connected with Canada, from the Earliest Period in the History of the Province down to the Present Time, Quebec, Hunter, Rose and Co., 1862, xiii-779 p.

Très brève esquisse biographique de Ryland, p. 137.

Périodiques.

Audet, Francis J., Herman Witsius Ryland, dans Mémoire de la Société Royale du Canada, section I, 3^e série, tome 23, 1929, p. 47-56.

Brève synthèse sur Ryland. L'auteur s'inspire des documents que R. Christie a publiés.